

Rapport annuel 2018

Ensemble trions plus et
réduisons nos déchets



SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

ÉDITORIAL



2018 aura été une année intense pour le SMDO et nos grands projets ont connu des avancées notables.

Le Syndicat représente aujourd'hui un bassin de population de plus de 760 000 habitants, constitué de trois grandes agglomérations, celles de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et de Creil Sud Oise, et de quinze communautés de communes. Notre territoire présente des typologies d'habitat très différentes, allant de l'urbain dense au très rural, en passant par le semi urbain. Il est en cela assez représentatif du territoire national, ce qui nous permet de nous situer assez facilement, en termes de performances et de coûts, par rapport aux statistiques nationales. **Mais représentants du monde rural ou des villes, nos élus ont su se réunir pour travailler ensemble sur un projet commun de gestion des déchets**, qui permet de bénéficier d'installations compétitives tant en matière de performance environnementale que du point de vue économique.

Nous l'avons fait **dès 1996**, année de création du syndicat originel, autour de la vallée de l'Oise et du Valois, puis à une échelle bien plus large **en 2016**, lors de la fusion avec le syndicat en charge de la gestion des déchets dans la partie ouest de l'Oise, pour former le Syndicat Mixte du Département de l'Oise, le SMDO. Ce regroupement s'est fondé sur un double projet : d'une part, faire bénéficier les habitants du département, du tri de tous les emballages et de tous les papiers, avec la construction d'un centre de tri commun de taille industrielle, et d'autre part, cesser totalement d'enfouir des Ordures Ménagères Résiduelles pour leur préférer la valorisation énergétique. **Une ambition et une dynamique au service de l'énergie renouvelable et de l'économie circulaire.**

Depuis juin 2018, c'est chose faite pour les Ordures Ménagères Résiduelles qui sont toutes valorisées en énergie, majoritairement dans notre centre de Villers-Saint-Paul, ou bien dans d'autres centres de valorisation énergétique de collectivités partenaires. Et dès mars 2019, le nouveau centre de tri, construit en 2018, est entré en exploitation. Par sa taille et ses innovations technologiques, cette installation n'a pas d'équivalent en France, et nous recevons déjà des demandes de visites venant de France et d'Europe.

Mais nos élus savent aussi dépasser les limites administratives pour nouer des partenariats avec d'autres syndicats de traitement des déchets des départements voisins. Je retiendrai notamment le cas de **la convention d'entente signée en 2018 avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne** (300.000 habitants), qui a préféré nous déléguer le tri de ses collectes d'emballages (depuis mai 2019) que de reconstruire son propre centre de tri, et qui en échange reçoit une partie des Ordures Ménagères Résiduelles (depuis juin 2018) que nous n'avons pas encore la place de traiter à Villers-Saint-Paul. Grâce à cet accord, notre nouveau centre de tri fonctionne déjà à pleine capacité, et nous traitons notre excédent d'OMR à un prix très compétitif. Les deux syndicats y trouvent bien sûr matière à d'importantes économies.

En 2018, nous avons également vu aboutir un projet sur lequel nos équipes travaillent depuis plusieurs années : **la simplification et la réduction de coût du transfert ferroviaire des déchets**. La Communauté de Communes du Pays de Valois a été la première à mettre en place une collecte

latérale robotisée avec caissons à compaction embarqués, transférables directement sur les trains. D'autres collectivités adhérentes ont mis ou vont mettre en place en 2019 ce dispositif nouveau, et certaines l'étudient encore. Ceci procède de la même logique que tout ce que nous avons fait jusqu'à présent : innovation technique, recherche de réduction des coûts, et partenariat entre le SMDO et ses collectivités adhérentes, le premier achetant les caissons pour les mettre à disposition des secondes ou de leurs prestataires, qui eux achètent les camions et effectuent la collecte.

Ainsi à travers tous ces sujets, sans oublier notre réseau de déchetteries qui occupe en régie directe la majeure partie de nos agents, nous permettons à nos administrés de bénéficier d'un service de gestion des déchets de pointe sur le tri et la valorisation, avec des performances environnementales dont ils peuvent être fiers, tout en veillant à maîtriser la fiscalité liée au traitement des déchets ménagers. **En 2018, le coût par habitant facturé aux communautés adhérentes est resté stable par rapport à l'année précédente.** C'est tout le sens du travail que nous menons aux côtés de celles-ci.

Philippe MARINI,
Président du Syndicat Mixte
du Département de l'Oise

SOMMAIRE

1- LES TEMPS FORTS

L'année en images	6
Les faits marquants et les évolutions	8

2- LE PANORAMA

La carte du territoire et des installations	20
Les chiffres-clés	22
Le bilan des différents flux collectés et traités	28
Les coûts de gestion des déchets	30

3- LES ÉLUS ET LES SERVICES

Les membres du bureau	34
La nouvelle organisation des services	36
L'organigramme	38

4- TRIER, VALORISER ET TRANSPORTER

Le centre de tri de grande capacité	42
Le centre de valorisation à haute performance énergétique	45
Le réseau de déchetteries	48
Le transport de bennes de déchetteries	51
La reprise en régie des quais de transfert	53

5- COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Les publications et outils de communication	56
Les Relations Presse	57
Les actions évenementielles	58
Les actions de sensibilisation au tri et à la prévention	58
Le parcours pédagogique du centre de tri de grande capacité	60
Préparation de l'extension des consignes de tri à l'horizon 2019	60

ANNEXE : RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER







LES TEMPS FORTS

L'ANNÉE EN IMAGES

LES FAITS MARQUANTS ET
LES ÉVOLUTIONS

L'ANNÉE EN IMAGES

février
2018

Reprise de l'exploitation du centre de tri par NCI Environnement - Paprec Group et démarrage des travaux

Le centre de tri a continué à fonctionner jusqu'en juin.



Reprise en régie des quais de transfert

Cette reprise a été l'occasion d'effectuer une remise en état du matériel et des sites ainsi que de mettre en place un nouveau règlement intérieur.



avril
2018

Nouveau règlement intérieur unique en déchetterie

Pour harmoniser les conditions d'accès et les consignes aux habitants.



mars
2018

Pose de la 1^{ère} pierre du nouveau centre de tri

Les partenaires et financeurs réunis pour la pose de la 1^{ère} pierre.

Pose de la 1^{ère} pierre en présence d'Édouard COURTIAL, Sénateur de l'Oise, Samira HERIZI, Vice-Présidente Région Hauts-de-France, Philippe MARINI, Président du SMDO, Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, Hervé PIGNON, Directeur de l'ADEME Hauts-de-France, Olivier LE CLECH, Directeur Région Île-de-France et Nord Citeo, Sébastien PETITHUGUENIN, Directeur Général de Paprec Group, Gérard WEYN, Maire de Villers-Saint-Paul et les élus du SMDO



2018

juin
2018

Fin de l'enfouissement des OMR.
Toutes les Ordures Ménagères Résiduelles des habitants de l'ouest du département sont valorisées en énergie.

La collecte sélective de l'est est envoyée vers d'autres centres de tri

De juin 2018 à mars 2019, pendant les derniers mois de travaux du centre de tri, l'activité a été externalisée sur plusieurs centres de tri privés.



nov.
2018

Dématérialisation des documents

Tous les documents relatifs à la tenue des assemblées délibérantes du SMDO sont désormais envoyés sous forme dématérialisée.



Essais de process

Le nouveau centre de tri est mis en route pour procéder aux différents réglages et essais de process.



2018

sept.
2018

Visite du chantier du centre de tri

Les élus et partenaires ont visité le centre de tri en cours de construction.



LES FAITS MARQUANTS ET LES ÉVOLUTIONS

LE GRAND CENTRE DE TRI, UN SITE DÉMONSTRATEUR DE TAILLE INDUSTRIELLE

Le nouveau centre de tri, situé en lieu et place du précédent, est depuis le mois de mars 2019 en capacité de trier tous les emballages et tous les papiers des 762 826 habitants du nouveau Syndicat Mixte du Département de l'Oise. Retour sur la genèse de ce projet innovant.

La réflexion sur ce projet de centre de tri de « grande capacité » a débuté dès 2014 avec le lancement d'une étude de faisabilité, puis une étude territoriale avec l'ADEME et les conseils de SAGE Engineering. Le précédent centre permettait de trier tous les flux avec une capacité de 30 000 tonnes par an. Bien que modernisé en 2012, il était saturé dès 2016.

L'augmentation de la collecte est le résultat de la communication sur la simplification des consignes de tri. Ce qui était une expérimentation en 2012 se voit maintenant devenir la norme de tri. La France devrait

être couverte à 100 % par ces nouvelles consignes en 2022.

Et dans ce contexte de politique nationale visant à mettre en place le tri de tous les emballages et de tous les papiers à l'horizon 2022, Eco-Emballages (devenu Citeo) a lancé dès 2015 un appel à projets pour la construction de centres de tri de capacité de 60 000 tonnes par an qui soient des sites démonstrateurs de taille industrielle. Le SMDO a souhaité une installation performante, permettant de trier un flux multi-matériaux en extension



Olivier LE CLECH,
Directeur régional Citeo
Île-de-France, Hauts-de-France
et Normandie

La construction de ce centre de tri est le résultat d'un appel à projets lancé en 2015 par Eco-Emballages, devenu depuis Citeo. Quel était le but de cet appel à projets ?

Nous avons lancé en 2015 le « Plan de relance du tri et du recyclage », pour lequel Citeo a mobilisé plus de 90 M€ en 3 ans dans la transformation des centres de tri, l'amélioration de la collecte et la sensibilisation des habitants.

L'objectif de cet appel à projets était, entre autres, d'initier la construction de centres de tri qui n'existaient pas encore sur le territoire, soit de par

leur taille, soit de par le type de collecte entrante, et d'en mesurer l'intérêt dans le dispositif futur.

Pourquoi ? Pour faire progresser le recyclage, notre plan d'actions consiste à harmoniser les dispositifs qui sont aujourd'hui hétérogènes, déployer de nouvelles solutions et simplifier le geste de tri des Français, notamment grâce à l'extension des consignes de tri à tous les emballages. Et ce sont des centres de tri modernisés et performants qui peuvent accueillir ces nouvelles matières issues du bac jaune, et en faire de nouvelles ressources.

Ainsi, il a fallu repenser la technologie et les process des centres de tri. Ils sont aujourd'hui plus automatisés et permettent non seulement d'augmenter la qualité du tri mais aussi d'améliorer les

conditions de travail des personnels. Aujourd'hui, les agents ne sont plus des trieurs mais des valoristes de la matière.

De quelle manière Citeo s'est-il engagé dans ce projet de nouveau centre de tri ?

Le SMDO et Citeo travaillent en partenariat depuis de nombreuses années.

Le SMDO fait partie des collectivités qui se sont saisies de l'enjeu majeur de transformation du tri dès 2012 avec la modernisation de son outil industriel et l'expérimentation de l'extension des consignes de tri sur les deux tiers du territoire actuel.

Fort de cet esprit pionnier et des résultats positifs obtenus, le SMDO a candidaté en 2015 lors de notre appel à projets « centres de tri » et a été sélectionné dans la catégorie des démonstrateurs de grande capacité.

Au-delà des financements apportés à l'investissement, nous avons mis à disposition, pour accompagner la réalisation de ce projet, nos experts dans les domaines du tri des emballages et des papiers. Nos collaborateurs, Jean-François Robert et Éric Fromont, ont ainsi été associés au projet global de sa conception à sa mise en service.

Pour quelles raisons le SMDO a-t-il été retenu parmi les candidats qui ont répondu présent ?

7 projets de centres de tri, préfigurant la nouvelle génération d'équipements, ont été retenus lors de l'appel à projets.

Le projet du SMDO, de bonne qualité technique, faisait partie des



des consignes de tri et ainsi le recyclage de tous les emballages et tous les papiers.

En mai 2016, la candidature proposée, dans la perspective de fusion avec le SYMOVE pour créer le SMDO, a été retenue par Citeo. Une réelle avancée technologique qui présente une économie conséquente sur le coût du tri, tout en permettant, grâce à une meilleure qualité de tri, d'améliorer les performances de recyclage et d'espérer de meilleurs soutiens de l'éco-organisme Citeo ainsi que d'avantage de recettes industrielles.

Travaux du centre de tri de Villers-Saint-Paul

2 centres de tri sélectionnés dans la catégorie des démonstrateurs de grande capacité avec la possibilité de traiter, en deux postes, 60 000 tonnes d'emballages et de papiers. Pour arriver à ce résultat, il a fallu concevoir un process avec un débit de 20 T/h. À date, il y a peu d'équivalent en France. La construction de ces nouveaux centres de tri plus modernes, automatisés, équipés de nombreuses machines de tri optique, et associés à des bassins de population plus larges va permettre au dispositif français de gagner en efficacité avec plus de matériaux triés, plus de recyclage et des coûts de tri mieux maîtrisés. Le SMDO a su proposer une transformation de son dispositif de tri en intégrant des points essentiels pour répondre aux enjeux de demain.

Je citerai, entre autres, l'intégration d'équipements techniques innovants et en particulier un stockage dynamique complet en entrée, le tout en réalisant des économies de fonctionnement substantielles par rapport au centre de tri précédent. Au-delà du regroupement départemental, le SMDO s'est donné la possibilité d'assurer des prestations pour d'autres territoires.

Les autres candidats retenus sont des entreprises privées, seul le SMDO est retenu en tant que collectivité, cela représente-t-il un atout pour Citeo ?

Ce critère ne rentrait pas dans la décision de sélection.

L'apport financier de Citeo à ce projet est très important. Quelles ont été les motivations à un tel engagement financier ?
Pour les porteurs de projet, le caractère innovant des solutions pro-

posées apportait une prise de risque supplémentaire à tout type de construction d'outil industriel. Citeo souhaitait intégrer cette prise de risque à travers une participation financière adaptée. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans ce projet ambitieux en apportant une contribution financière de 4,8 millions d'euros ; 4 M€ au titre de la filière emballages ménagers et 0,8 M€ pour la filière papiers.

Quelles sont les attentes de Citeo par rapport à la réalisation et au fonctionnement de ce centre de tri ?

Au vu des enjeux actuels, il est primordial de démontrer que la mutualisation d'un outil de ce type a un sens technique et économique. Le centre de tri du SMDO apporte un progrès réel et montre la voie aux centres de tri qui vont se moderniser dans les années à venir : plus grand, plus performant, plus économique, plus respectueux des conditions de travail.

Aujourd'hui, c'est une étape importante qui s'inscrit dans un long processus qui permettra d'atteindre des performances de tri bien supérieures à celles que nous connaissons actuellement !

À date, 24 millions de Français sont concernés par l'extension des consignes de tri et la simplification du geste ; en fin d'année, ils seront plus de 28 millions. Dans l'Oise, plus de 90 % de la population - soit environ 760 000 habitants - pourront trier tous les emballages fin 2019, ce qui fait de l'Oise le département des Hauts-de-France le plus engagé dans l'extension des consignes de tri.

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

UN PARTENARIAT ENTRE DEUX SYNDICATS

Une convention d'entente entre les deux syndicats voisins (le SMDO et le SMITOM Nord Seine-et-Marne) a été signée afin d'optimiser les coûts de traitement des déchets.

Elle est intervenue durant l'étude territoriale, en amont de la réalisation du centre de tri de grande capacité de 60 000 tonnes par an et dans le contexte d'extension des consignes de tri des emballages ménagers recyclables.

"Le centre de tri atteint sa capacité nominale et le coût de traitement à la tonne est réduit"

Dans le cadre de cette convention, il est convenu que le SMDO reçoive la collecte sélective du territoire du SMITOM Nord Seine-et-Marne (soit 15 000 tonnes par an), et que le SMITOM Nord Seine-et-Marne accueille et traite 15 à 20 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles en provenance du territoire du SMDO dans son centre de valorisation à haute performance énergétique de Monthyon.

Le centre de tri du SMDO atteint ainsi sa capacité nominale et le coût de traitement à la tonne est réduit, représentant une économie annuelle de 1 100 000 €. L'envoi de ses Ordures Ménagères Résiduelles au SMITOM Nord Seine-et-Marne permet au SMDO de réaliser une économie annuelle de 382 000 €.

Le SMITOM Nord Seine-et-Marne, quant à lui, améliore l'amortissement de ses installations et bénéficie d'un coût de tri très compétitif. Le travail commun et réciproque sur le transport permet en outre d'optimiser l'aspect technique des installations et l'aspect économique des coûts de traitement.



Jean-François LÉGER,
Président du SMITOM
Nord Seine-et-Marne

Quelles sont les particularités du SMITOM Nord Seine-et-Marne ?

L'ensemble de nos activités s'inscrit dans le cadre d'une démarche vertueuse visant à optimiser le retraitement ou le recyclage de chaque déchet collecté chez les particuliers par nos adhérents. Notre syndicat est financé par les particuliers et a pour seule vocation le traitement de leurs déchets.

Le SMITOM couvre un tiers du département de Seine-et-Marne. C'est donc un territoire très vaste, comportant 167 communes ; nous sommes au service

de 321 001 habitants. Par le passé, la situation financière a été très complexe ; les élus et le syndicat doivent toujours composer avec cette contrainte, tout en assurant le meilleur service et en s'adaptant à des normes toujours plus contraignantes.

Par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP), le SMITOM exploite une unité de valorisation énergétique permettant de traiter 135 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). L'usine produit ainsi, au moyen d'un Groupe Turbo-Alternateur (GTA), de l'électricité revendue. Actuellement, nous suivons des pistes intéressantes pour vendre également la chaleur (venue d'un serriste, raccordement aux réseaux d'une entreprise de proximité, etc.). Le SMITOM comporte également un centre de tri d'une capacité de 20 000 tonnes et 11 déchetteries réparties sur notre territoire.

Dans quel contexte pour le SMITOM cette convention avec le SMDO est-elle intervenue ?

Jusqu'à présent, la collecte sélective était triée au sein de nos structures, puisque nous exploitions un centre de tri construit fin 1998, en même temps que notre usine d'incinération. Nous disposions alors d'une installation ultramoderne qui nous a permis de recycler de nombreux emballages quand d'autres continuaient à enfouir. Cependant, notre centre de tri est devenu obsolète : il ne répondait

plus aux normes et il nécessitait des investissements considérables, et non rentables, pour franchir le cap de l'extension des consignes de tri aux plastiques souples. Or ce poste est primordial pour cesser de polluer nos cours d'eaux et océans ! Il n'était pas question pour nous de continuer une activité que nous savions très perfectible sur le plan environnemental, alors que des techniques nouvelles permettent d'être plus vertueux.

Il nous fallait trouver un partenaire en mesure de traiter nos 15 000 tonnes de tri sélectif à moindre coût, tout en intégrant les contraintes de transport depuis nos centres de transit implantés sur notre territoire. Après avoir essuyé un refus d'un premier syndicat dont les infrastructures étaient déjà saturées, les directions du SMITOM et du SMDO ont initié un premier contact, confirmé ensuite par nos élus respectifs.

Quelles sont les bases de cette convention ? Est-ce un modèle de fonctionnement équitable qui pourrait être élargi ?

Nous envoyons au SMDO une bonne part de notre tri sélectif, ce qui lui permet de baisser son coût de revient à la tonne en rentabilisant la capacité des installations. De son côté, le SMDO nous adresse 15 à 20 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles que nous traitons depuis juin 2018 dans notre unité de valorisation énergétique. En effet, comme nous avions perdu 17 communes, représentant 30 000 tonnes d'OMR, nous devions combler des vides de fours pour optimiser le fonctionnement de nos installations. Cette convention est d'une durée illimitée, tout en sachant qu'il est possible d'en revoir les conditions au travers des conférences d'entente des présidents. Ces échanges permettent aux deux syndicats d'amortir leurs installations et de bénéficier d'un prix de traitement très compétitif. En effet, sans ces conventions, les coûts à la tonne de la collecte sélective et des OMR seraient bien plus élevés. Dans l'immédiat, l'entente profite à nos adhérents et donc in fine aux particuliers. C'est un échange en toute transparence, et réellement gagnant-gagnant, qui permet au SMITOM et au SMDO de partager des enjeux et des valeurs communes. Cela pourrait déboucher à terme sur d'autres partenariats.



FIN DE L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Cesser d'enfouir les Ordures Ménagères Résiduelles des habitants de l'ouest du département était un objectif incontournable pour le SMDO depuis sa création. Le terme du marché de traitement par enfouissement contracté par l'ex-Symove était l'occasion de concrétiser cette volonté.

Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2018, le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles du SMDO a fortement évolué.

La majorité des OMR de l'ouest du département de l'Oise est valorisée énergétiquement dans l'unité de Villers-Saint-Paul. Cela représente plus de 22 750 tonnes détournées de l'enfouissement.

La convention d'entente avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne a également permis, en 2018, de valoriser énergétiquement près de 5 900 tonnes d'OMR.

Enfin, le Groupe Suez, exploitant du Centre de Valorisation Énergétique du SMDO, traite, dans d'autres unités de valorisation énergétique, près de 8 900 tonnes d'OMR.

Ainsi, en 2018, près de 37 550 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont fait l'objet d'une valorisation énergétique plutôt qu'un traitement par enfouissement.



REPRISE DU TRANSPORT DES BENNES

En septembre 2017, le SMDO avait repris en régie le transport de bennes sur les déchetteries de Thelloise, à la suite de l'arrêt des marchés de prestation, cette reprise s'est poursuivie tout au long de l'année 2018.

Cette reprise a également été accompagnée de l'installation d'une base logistique sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre, sur le site même qui accueillera prochainement le quai de transfert du SMDO.

La flotte de bennes, camions et engins de compaction a, quant à elle, été renouvelée et enrichie.

DÉCHETTERIES : DES CONDITIONS D'ACCÈS HARMONISÉES SUR LE TERRITOIRE

Afin d'harmoniser le fonctionnement des déchetteries sur tout son territoire, le SMDO a établi un nouveau règlement intérieur, prenant appui sur celui des déchetteries de l'est du territoire. Il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Grâce à cette nouvelle réglementation, les horaires d'ouverture sont harmonisés, le nombre de passages annuel et le volume journalier pour les particuliers sont définis précisément et l'obligation de cartes d'accès a été étendue à l'ensemble des déchetteries.

Le personnel des déchetteries des trois communautés de communes : Thelloise, Oise Picarde et Pays de Bray s'est mobilisé tout au long de l'année afin de rendre cette harmonisation des consignes de tri et d'accueil possible et de la faire comprendre au public.



LA COLLECTE LATÉRALE ROBOTISÉE AVEC CAISSONS DÉPOSABLES : UNE INNOVATION MAJEURE DANS LA COLLECTE ET LE TRANSPORT FERROVIAIRE

En matière de transport des déchets, l'objectif du Syndicat, depuis sa création, a toujours été de privilégier, un mode de transport alternatif à la route.

► Des partenariats pour une modernisation constante

Pour limiter le trafic des poids lourds sur son territoire et maîtriser les coûts de gestion, le SMDO travaille de concert avec son commissionnaire de transport, Forwardis, au renforcement et à la modernisation du transport des déchets. La réflexion menée par le SMDO et Forwardis a permis de s'orienter vers la solution des bennes de collecte à préhension latérale robotisée avec des caissons pouvant être déposés de manière autonome sur les rails. Les caissons déposables ont été acquis auprès de la société SEMAT et ont fait l'objet d'une procédure d'agrément auprès de la SNCF.

Cette solution est particulièrement innovante et unique sur le territoire français. Grâce à elle, la logistique pratiquée sur un quai de transfert « classique » est simplifiée : les phases de vidage, de compactage et de mise en conteneur des déchets sont supprimées. Le chauffeur procède seul au ramassage des bacs, au cours de la collecte, puis au chargement du caisson sur le wagon.

► Le déploiement de ce nouveau dispositif

Dès juin 2018, ce nouveau dispositif a été mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois. À cette

fin, le quai de transfert d'Ormoy-Villers a été légèrement « revampé ».

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées utilise ce nouvel équipement depuis juin 2019, avec la réouverture de la partie ferroviaire du quai de transfert d'Estrées-Saint-Denis. Cela complète les liaisons déjà existantes au départ de Compiègne, Noyon, Saint-Leu-d'Esserent et Ormoy-Villers.

► Vers un renforcement du dispositif

La consolidation de ce dispositif se poursuivra avec la Communauté de Communes du Clermontois dès novembre 2019 et celle de l'Oise Picarde au début de l'année 2020.

Ces développements nécessiteront une extension des capacités ferroviaires du site de Villers-Saint-Paul. Les études actuelles portent sur les possibilités d'ajouts d'une troisième voie ferrée sur la plateforme ferroviaire de Villers-Saint-Paul et/ou le stationnement des rames à l'extérieur de l'emprise du site de tri et de valorisation énergétique. L'objectif est que deux trains puissent être gérés simultanément.



La société SEMAT a conçu et fourni les caissons déposables destinés à la fois à la collecte et au transport ferroviaire des déchets. Christophe BIGRE, Directeur commercial chez SEMAT, revient sur ce matériel très innovant.



Christophe BIGRE,
Directeur commercial chez
SEMAT

Dans quel contexte avez-vous été amené à collaborer avec le SMDO ?

Le SMDO souhaitait modifier l'organisation de certains quais de transfert afin d'en réduire les coûts d'exploitation. La solution consistait donc à supprimer les phases de vidage et de mise en conteneur des déchets sur les quais et pouvoir déposer les caissons, utilisés lors de la collecte, directement sur les wagons. Nous avons été retenus dans le cadre d'une procédure d'appel

d'offres lancée par le SMDO. Notre système étant déjà utilisé dans d'autres pays d'Europe depuis une vingtaine d'années comme la Suisse et la Hollande, le SMDO avait pu le voir en exploitation.

Quelle est la grande innovation de ces caissons ? Existaient-elles auparavant sur le marché français ?

Ces caissons sont utilisés par les véhicules de collecte, mais également pour le transport ferroviaire. Les déchets restent dans le même caisson depuis l'enlèvement dans les communes jusqu'au

site de tri et de valorisation énergétique. Ce système réduit les manipulations et évite le transit quotidien de plusieurs poids lourds. **Le SMDO est la première collectivité à l'utiliser en France.**

Était-ce un défi technique ? Quelle était la plus grande difficulté ?

Le plus complexe était de fabriquer un grand nombre de caissons dans des délais courts. Le second obstacle résidait dans les phases d'homologation pour le marché français : ces caissons ont dû passer de nombreux tests avant d'être autorisés « à prendre le train ». Enfin, ce système nécessite une bonne gestion de la logistique entre le prestataire de collecte, la société assurant le transport ferroviaire et les centres de traitement. L'organisation doit être parfaitement coordonnée.

D'autres structures en France vont-elles s'équiper de ces bennes ?

Le SMDO continue d'étendre cette solution sur l'ensemble de son territoire. D'autres collectivités s'intéressent également à ce choix de transport. Certaines vont se doter de ce type de bennes, mais parfois principalement pour un transport par la route. Il est en effet nécessaire que l'infrastructure ferroviaire existe déjà pour qu'il soit intéressant de développer ce modèle de logistique.





Forwardis est le commissionnaire de transport retenu par le SMDO pour ses prestations de transport et logistique, de conseil et d'ingénierie dans la création et la mise en place de solutions ferroviaires en matière de transport de déchets. La collectivité mise ainsi sur une économie d'échelle bénéfique à tous et un mode de transport durable (moins d'émission de gaz à effet de serre et plus d'économies d'un point de vue énergétique). Antoine LORENTZ, directeur général adjoint de Forwardis, revient sur ce partenariat.



Antoine LORENTZ,
Directeur général adjoint de
Forwardis

Comment est né ce nouveau défi avec le SMDO ? Aviez-vous déjà réalisé de telles infrastructures ou est-ce une innovation complète ?

L'idée du caisson déposable a germé il y a environ six ans, d'une réflexion sur la nécessité de faire évoluer la solution ferroviaire. Nous souhaitons la rendre plus attractive, accessible à tous et moins coûteuse. Notre proposition était de transposer la solution des caissons déposables déjà expérimentée en Suisse. **Le SMDO et Forwardis ont franchi le pas, devenant pionniers en France de l'exploitation de ce système.**

Comment se fait cette collaboration ? Quelles sont les parties prenantes ?

Nous avons débuté par des voyages d'études en Suisse avec les élus et la direction du SMDO. Ils nous ont fait confiance pour franchir ce cap et éviter les manipulations des déchets sur les quais de transfert. La mise en œuvre étant complexe et nécessitant des adaptations techniques, mais aussi par rapport aux périmètres des marchés publics, nous avons travaillé en étroite collaboration. Forwardis remplit, en complément de l'organisation ferroviaire, un rôle de conseil auprès du SMDO en accompagnant et formant les chauffeurs et le personnel des prestataires de collecte.

Allez-vous proposer ce type d'infrastructures et de fonctionnement à d'autres structures équivalentes en France ?

Pour l'instant, malgré plusieurs sollicitations, nous tenions à garder la primeur de cette innovation sur le territoire français au SMDO qui a osé investir dans ce procédé. C'est maintenant une installation vitrine en France qui peut à son tour inciter d'autres collectivités à franchir le pas. Les réponses ferroviaires doivent constamment évoluer. Ce système innovant, léger et agile prouve, avec l'engagement du SMDO, qu'il est une solution d'avenir pour l'ensemble du territoire. Sans doute le prochain grand virage d'innovation à prendre sera-t-il celui de la digitalisation.

FORWARDIS
RAIL AND MORE



EN PRATIQUE

Sur le camion de collecte, un bras articulé est déployé pour attraper la poubelle déposée le long du trottoir à un emplacement délimité au sol. Au fil de la collecte, le compactage des déchets s'effectue automatiquement. En fin de tournée, le caisson est prêt à être déposé sur le wagon.

Lorsque le chauffeur amène le caisson plein au quai de transfert, il peut, de manière autonome, le déposer directement sur le wagon.

Ce système offre, en plus de la diminution de la pénibilité du travail, une meilleure qualification et une optimisation des tournées de collectes.

Les caissons blancs, contenant les Ordures Ménagères Résiduelles, sont acheminés sur le Réseau Ferré National jusqu'au Centre de Valorisation Énergétique et les jaunes (collecte sélective) jusqu'au centre de tri.



LES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le SMDO, Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, est engagé dans une démarche d'économie circulaire depuis sa création. Historiquement, les élus du territoire ont créé le Syndicat afin de limiter les « décharges » et de trouver des solutions de valorisation des déchets. La mise en place d'un programme appelé programme VERDI, incluant des installations (Centre de Valorisation Énergétique, Centre de tri, réseau de déchetteries, quais de transfert route/rail) s'inscrivait déjà dans une démarche d'économie circulaire afin de privilégier les solutions locales et de limiter au maximum l'impact sur l'environnement.

Dès 2004, par exemple le Centre de Valorisation Énergétique a été pensé dans une logique d'écologie industrielle puisque la vapeur est utilisée, en partie, par la plateforme chimique voisine. Elle permet de produire également de l'électricité renvoyée vers le réseau ERDF et alimente en eau chaude sanitaire le Réseau de Chaleur Urbain de Nogent-sur-Oise.

► Le recrutement d'un chargé de projet économie circulaire

Un chargé de projet économie circulaire a été recruté en 2019. Le SMDO souhaite réaliser un diagnostic du territoire permettant de définir les axes d'amélioration et de mettre en place des groupes de travail.

► Les nombreux projets en cours

Le travail sur l'offre des acteurs économiques

Le SMDO continuera à valoriser les bonnes pratiques et à mettre en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies et développer de nouveaux projets.

La prévention des déchets

Depuis 2006, le SMDO mène des actions de prévention des déchets, notamment grâce à un plan (2007-2010) et un programme (2011-2016) soutenus par l'ADEME et le Conseil Régional. Cela a créé une dynamique impliquant les acteurs du territoire.

À l'avenir, il est prévu de continuer ces actions et d'accompagner les acteurs partenaires dans leur démarche.

L'analyse des OMR

Des campagnes de caractérisation permettant l'analyse du contenu des Ordures Ménagères Résiduelles permettent de guider le Syndicat sur les actions à mener en priorité.

Une étude sur le gisement des biodéchets

Une étude portera sur un sujet très attendu par nos adhérents : la collecte et les offres de traitement des biodéchets. En effet, la mise en place d'une gestion des biodéchets est un levier fort pour répondre aux attentes en termes de réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et favoriser l'accueil de l'ensemble des

- ✓ Réflexion sur la création de déchetteries professionnelles
- ✓ Convention avec les éco-organismes
- ✓ Étude sur les Combustibles Solides de Récupération (CSR)
- ✓ Étude sur les biodéchets
- ✓ Création d'un réseau de déchetteries
- ✓ Centre de Valorisation Énergétique
- ✓ Création d'un centre de tri de grande capacité
- ✓ Tri des papiers de bureaux
- ✓ Sensibilisation au tri des déchets
- ✓ Extension des consignes de tri

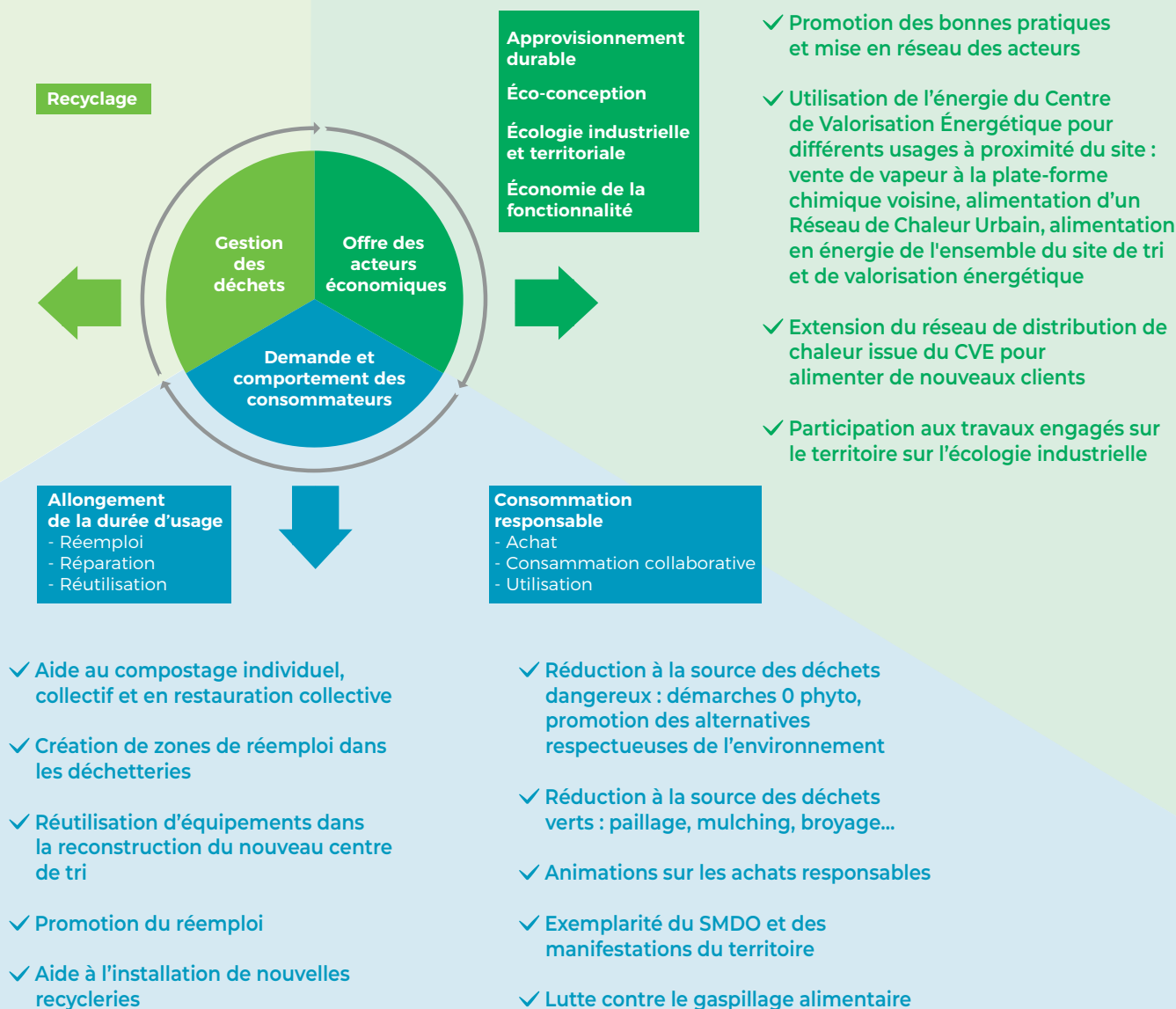
Schéma de l'ADEME mettant en valeur les différents projets du Syndicat réalisés et à venir

déchets du SMDO au Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul.

Les papiers de bureau

Afin de progresser sur le tri et le recyclage sur son territoire, le SMDO se concerte depuis le début 2019 avec l'éco-organisme Citeo (fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio). Le travail concerne l'amélioration du captage des papiers de bureau au sein des établissements publics et privés, dont la collecte est assurée par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



(SPPGD). Un chargé de projet « papiers » a été recruté afin de mettre en place un dispositif expérimental et d'en assurer



le déploiement dans les établissements scolaires, les administrations, les entreprises et les associations. Le nouveau centre de tri de Villers-Saint-Paul est en capacité de trier ce gisement de papiers actuellement destiné à l'élimination. Une partie du process du nouveau centre de tri a été conçue pour capter le papier de bureau.

Un projet pour favoriser l'essor de déchetteries professionnelles

Des actions en faveur du développement des déchetteries professionnelles sont

menées en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise auprès des institutions de l'Oise et des opérateurs « déchets » présents sur le département.

Une étude sur les Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Une étude de faisabilité va être menée sur les refus de tri du Centre de tri et sur les encombrants à fort pouvoir calorifique collectés en déchetteries, afin d'étudier la possibilité de les valoriser sous forme de Combustible Solide de Récupération.





LE PANORAMA

LA CARTE DU TERRITOIRE
ET DES INSTALLATIONS

LES CHIFFRES-CLÉS

LE BILAN DES DIFFÉRENTS
FLUX COLLECTÉS ET TRAITÉS

LE COÛT DE GESTION
DES DÉCHETS

LA CARTE DU TERRITOIRE ET DES INSTALLATIONS EN 2018



762 826
habitants

18
intercommunalités

ARC :

Agglomération de la Région de
Compiègne et de la Basse Automne

CAB :

Communauté d'Agglomération du
Beauvaisis

ACSO :

Communauté de l'Agglomération Creil
Sud Oise

CCAC :

Communauté de Communes de l'Aire
Cantilienne

CCLO :

Communauté de Communes des
Lisières de l'Oise

CCSSO :

Communauté de Communes de Senlis
Sud Oise

CCLVD :

Communauté de Communes du
Liancourtois, La Vallée Dorée

CCOP :

Communauté de Communes de l'Oise
Picarde

CCPB :

Communauté de Communes du Pays
de Bray

CCC :

Communauté de Communes
du Clermontois

CCPP :

Communauté de Communes du
Plateau Picard

CCPN :

Communauté de Communes du Pays
Noyonnais

CCPOH :

Communauté de Communes des Pays
d'Oise et d'Halatte

CCPS :

Communauté de Communes du Pays
des Sources

CCPE :

Communauté de Communes de la
Plaine d'Estrées

CCPV :

Communauté de Communes du Pays
du Valois

CCT :

Communauté de Communes Thelloise

CCS :

Communauté de Communes des
Sablons.

SEINE-MARITIME

EURE

VAL D'OISE

Nos installations



3 centres de tri dont le nouveau
centre de tri de grande capacité à
Villers-Saint-Paul



1 centre de valorisation
énergétique



Transport ferroviaire
des déchets



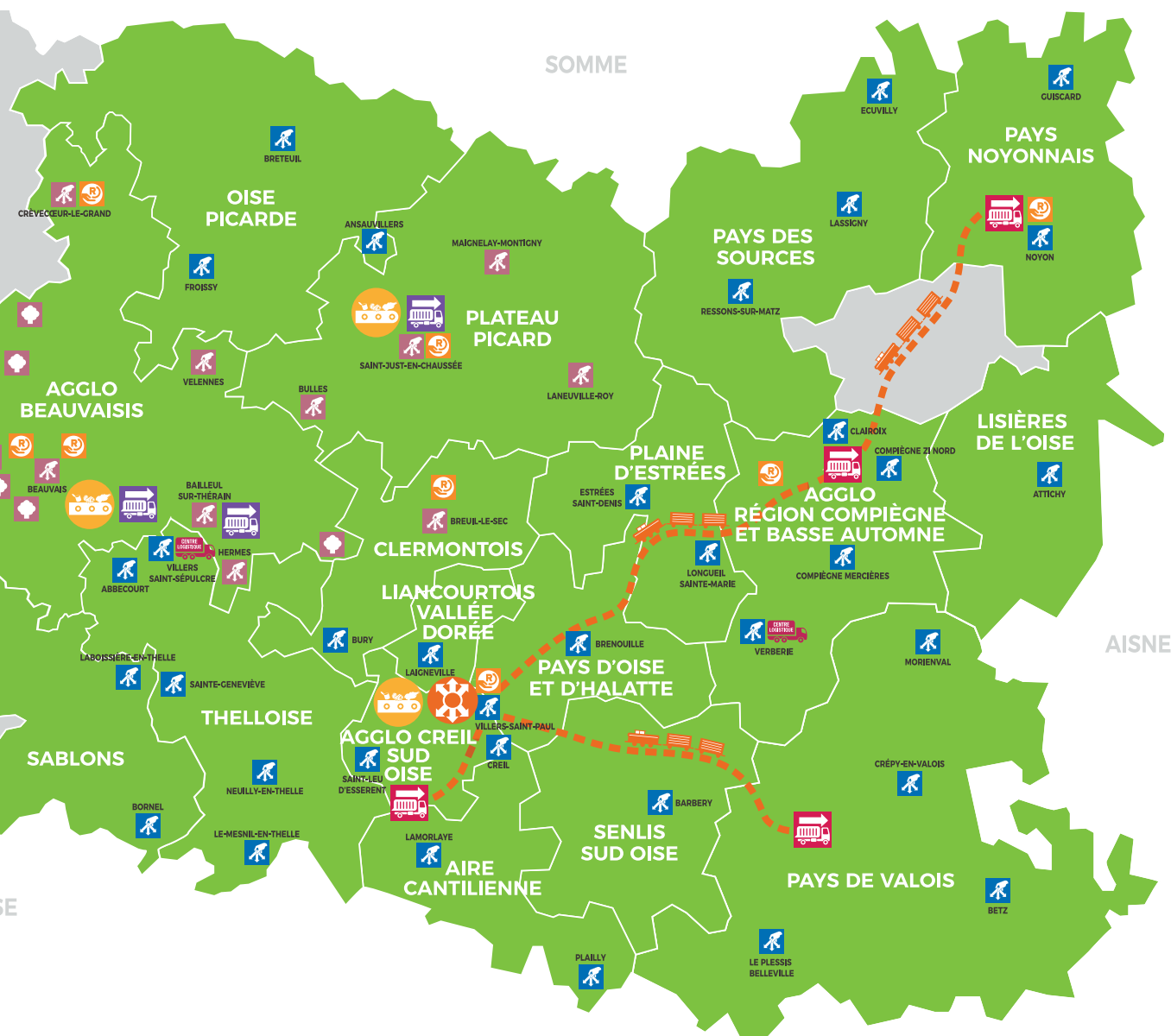
1 centre logistique à Verberie
1 base logistique à Villers-Saint-Sépulcre



4 quais de transfert route / rail



3 quais de transfert routiers



40 déchetteries SMDO

* Fermeture définitive,
le 1^{er} juin 2018

** Fermeture définitive,
le 29 septembre 2018



11 autres déchetteries et
8 points verts gérés par la CAB,
la CCPP et la CCC



9 recycleries

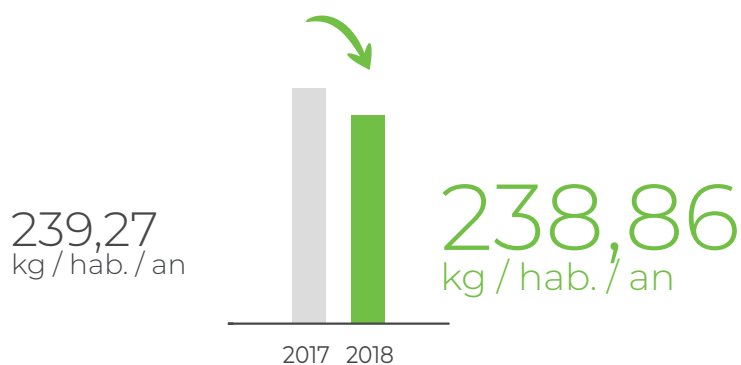
SEINE-ET-MARNE

LES CHIFFRES-CLÉS

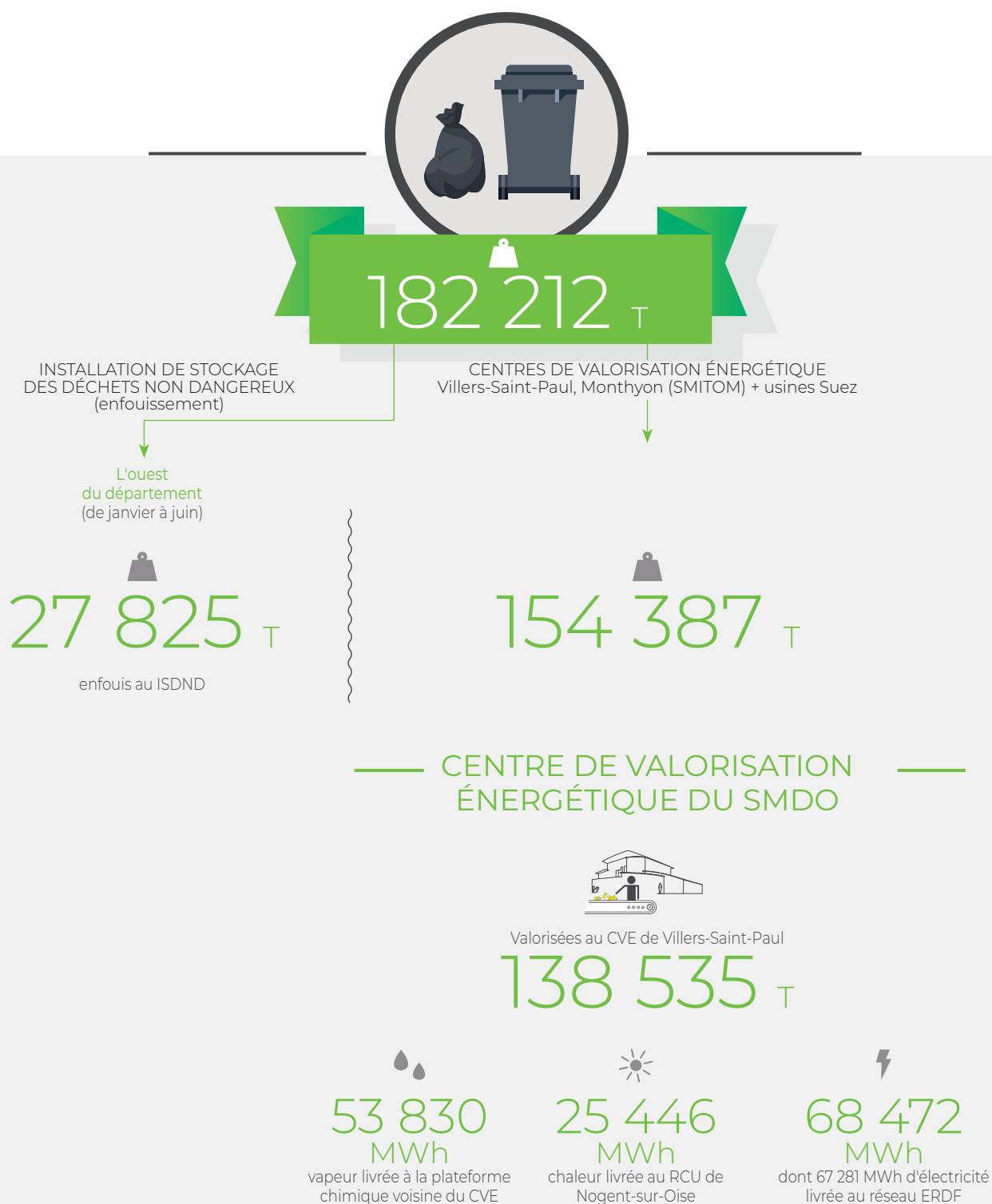


COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

À l'échelle du SMDO, le ratio de production des Ordures Ménagères Résiduelles s'est stabilisé entre 2017 et 2018 en ne diminuant que de 0,17 %, soit 0,41 kg/hab.



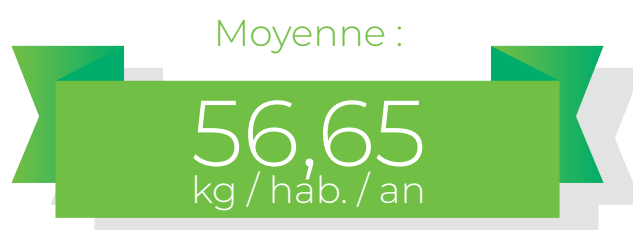
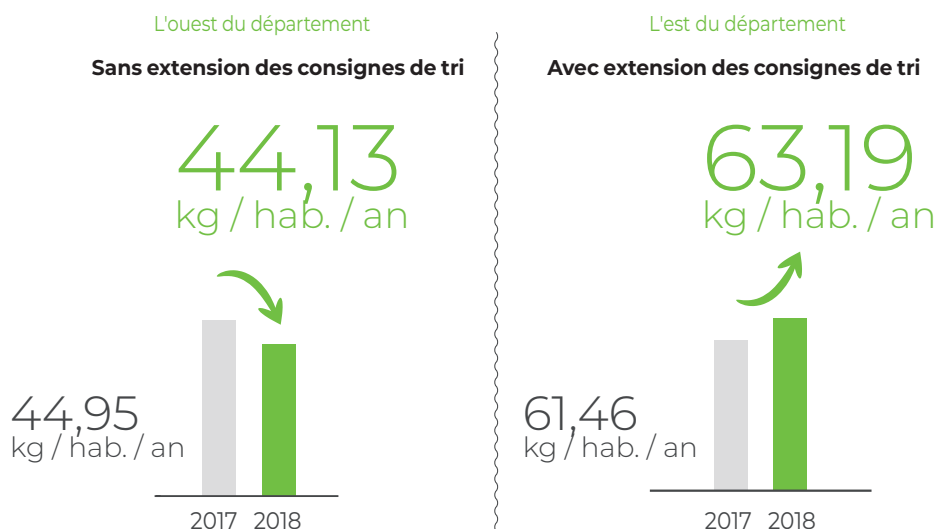
TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES





COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES (HORS VERRE) ET DES PAPIERS

Répartition des habitants :
 - à l'ouest du département 261 915 hab.
 - à l'est du département 500 911 hab.



TONNAGES DE COLLECTES SÉLECTIVES ENTRANTS DANS LES CENTRES DE TRI



L'ouest du département

3 238 T

de corps creux

8 320 T

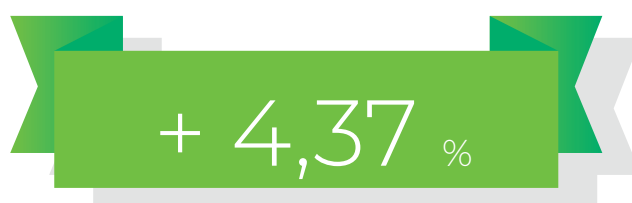
de corps plats

L'est du département

31 653 T

multimatériaux

En 2017, le tonnage de collectes sélectives envoyé dans les différents centres de tri était de 41 403 T contre 43 211 T en 2018. Il a donc augmenté de 4,37 % sur l'ensemble du territoire du syndicat.

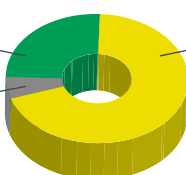


TONNAGES SORTANTS

Il est important de communiquer auprès des habitants pour améliorer la qualité de l'entrant et limiter les refus de tri.

11 088 T
de refus de tri

2 277 T
de stock et
freinte

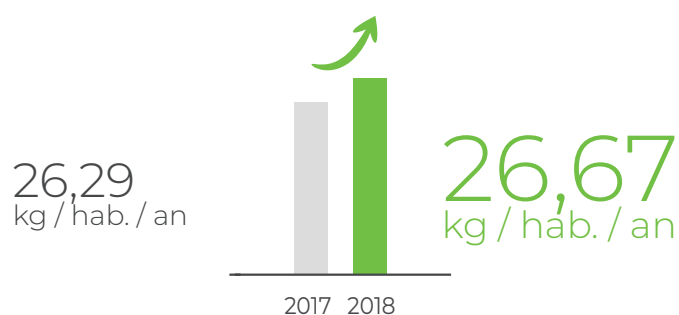


29 846 T
de matières expédiées
vers les filières de recyclage



LES EMBALLAGES EN VERRE

À l'échelle du SMDO, le tonnage du verre collecté a augmenté,
entre 2017 et 2018, de 361 tonnes,
soit une progression de 0,38 kg / hab. / an
Les efforts produits depuis ces dernières années sont à consolider.

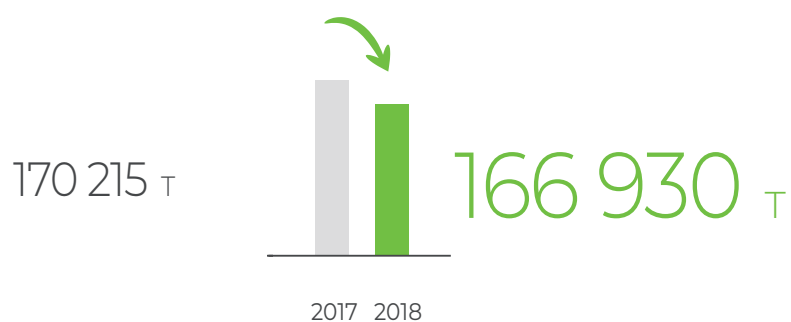




- 2 %

Tonnage collecté en déchetteries (y compris les déchetteries CAB*, CCPP*, CCC*)

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

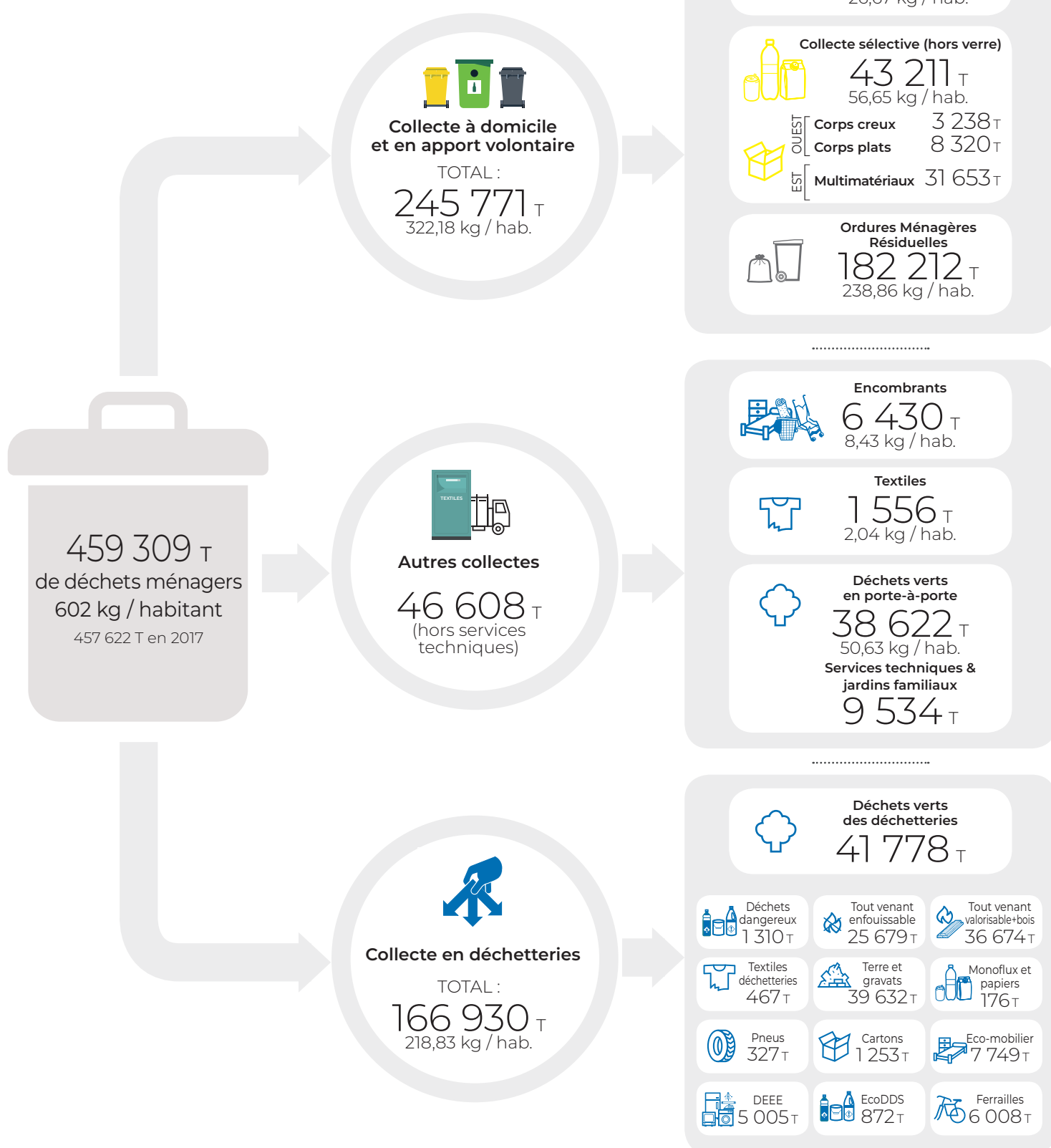


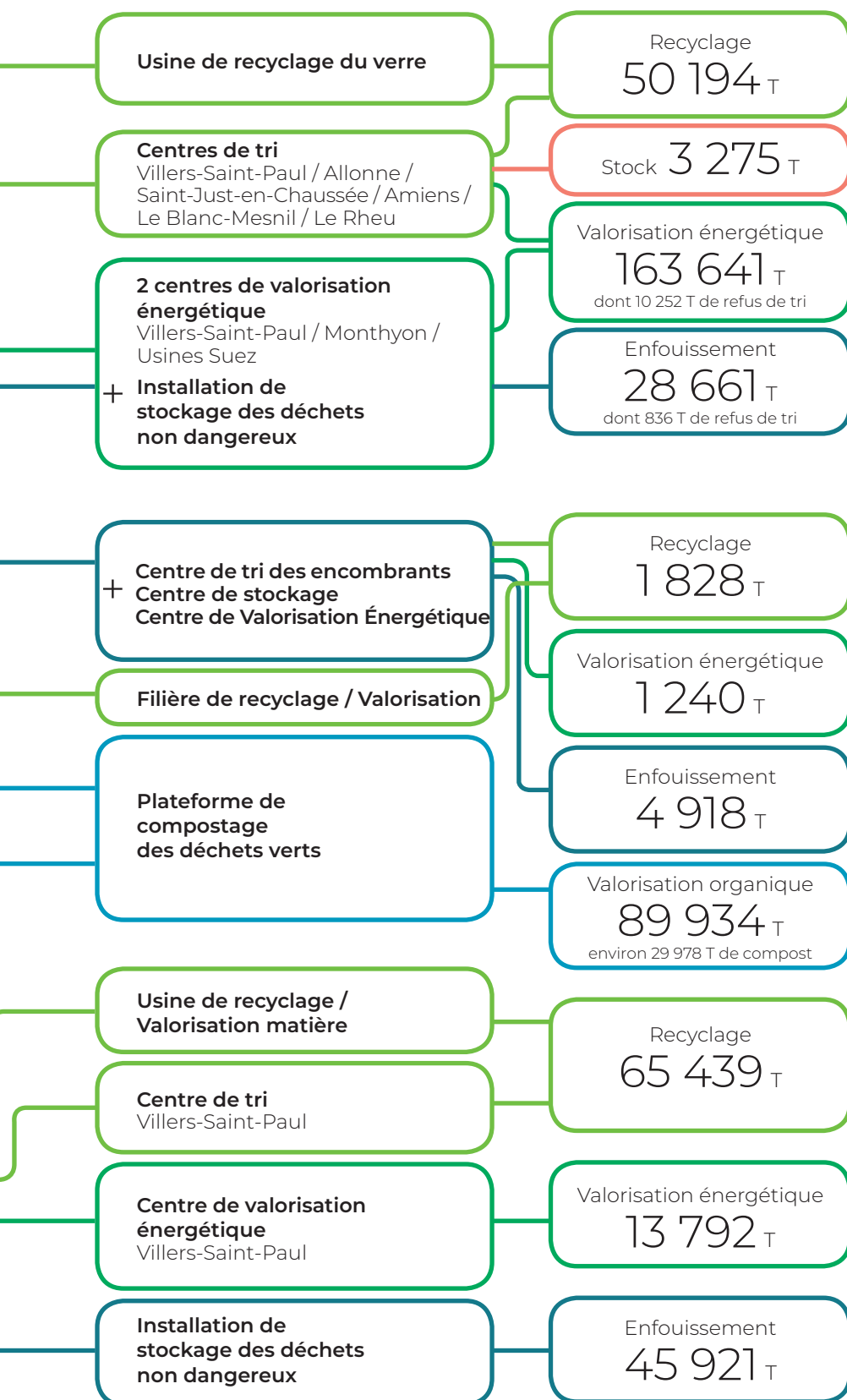
- * CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- * CCPP : Communauté de Communes du Plateau Picard
- * CCC : Communauté de Communes du Clermontois

954 402
visites

Visites dans les déchetteries gérées par le SMDO (hors déchetteries CAB*, CCPP*, CCC*)

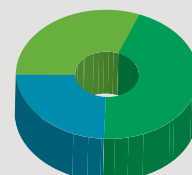
LE BILAN DES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS ET TRAITÉS





82,34 %

DES DÉCHETS
SONT VALORISÉS
ET RECYCLÉS



75,71 % en 2017

Recyclage
25,05 %

Valorisation
énergétique
38,11 %

Valorisation
organique
19,18 %

Enfouissement*
16,96 %

Autres**
0,70 %

*Passage de l'enfouissement des OMR de l'ouest à la valorisation énergétique en juin 2018 - **Stock+ freinte

LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

Des installations
toujours plus
performantes
à un coût constant.

Retrouvez plus de chiffres dans
le Rapport technique et financier
en annexe

111,8 M€
Budget global

Coût global par habitant pour l'ensemble
des services du SMDO

44,65 €/habitant / an

Montant moyen de la contribution versée au SMDO
(sauf CAB, CCC et CCPP), soit

Soit moins de 1 €/semaine

Le tri est gratuit

Le bénéfice réalisé par le centre de tri, grâce à la vente
des matières aux recycleurs, permet de compenser le
coût de traitement.

Les déchetteries du SMDO

24,36 €/habitant

Contribution aux **déchetteries**, compétence totale, (sauf
pour la CCS, dans l'attente de la construction de la déchet-
terie de Méru).

Le transport et la valorisation énergétique des OMR

62,90 €/tonne

Part variable de la contribution au transport
et au traitement **des OMR**.

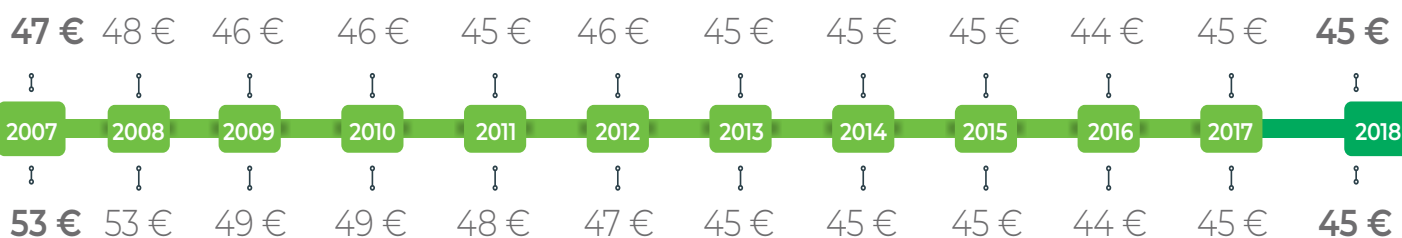
4,74 €/habitant

Part fixe de la contribution au transport
et au traitement **des OMR**.

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES ADHÉRENTS (COMPÉTENCE TOTALE)

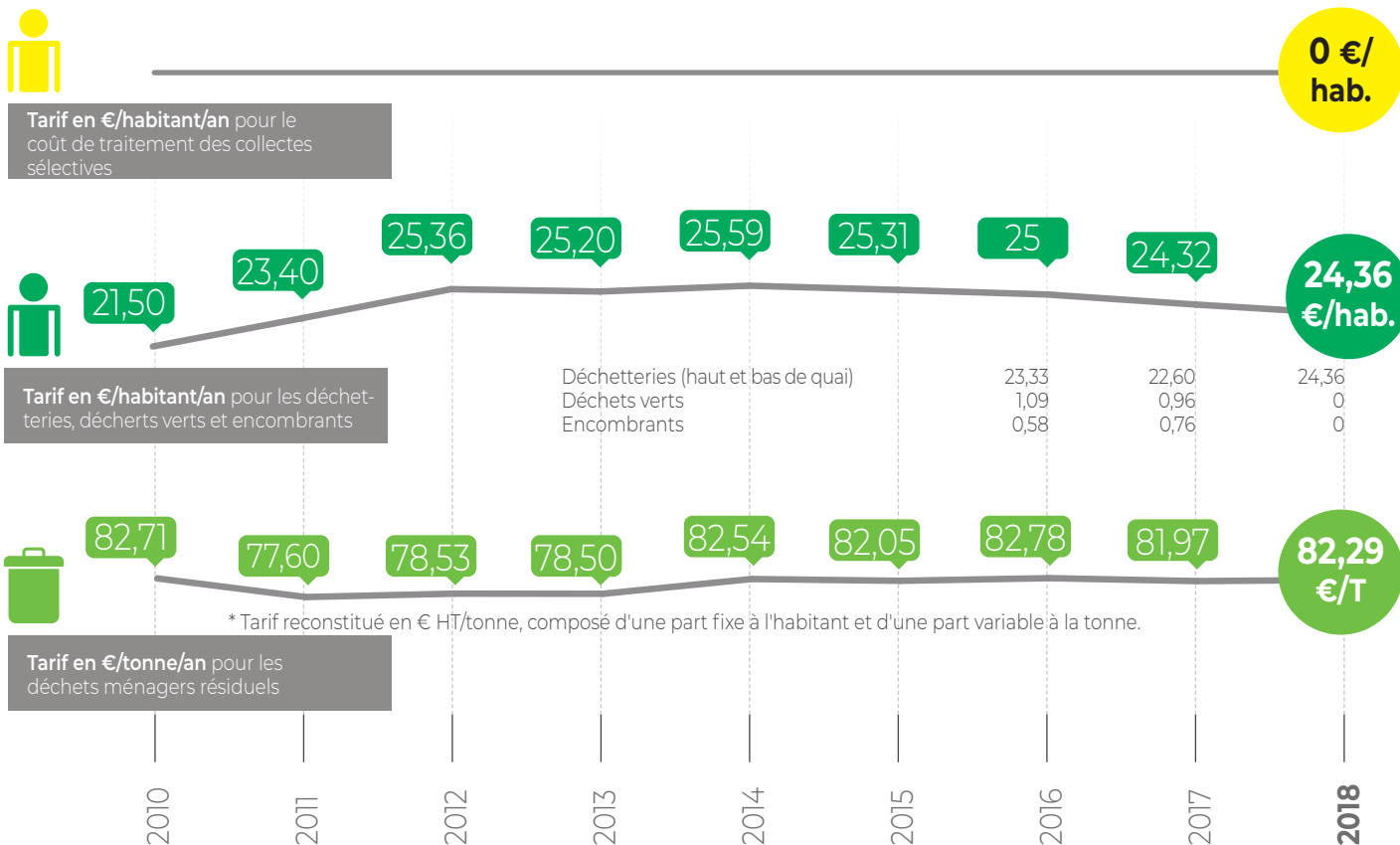
Coût/habitant/an en € courants

La contribution des adhérents entre 2007 et 2018 a baissé de 5 % en euros courants.



Coût/habitant/an en € constants

La contribution des adhérents entre 2007 et 2018 a baissé de 16 % en euros constants.







LES ÉLUS ET LES SERVICES

LES MEMBRES DU BUREAU

LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES

L'ORGANIGRAMME



Philippe MARINI, Président

LES MEMBRES DU BUREAU

JUIN 2019

► Vice-présidents du SMDO



Philippe MASSEIN,
1^{er} Vice-président
de la Communauté
d'Agglomération
Creil Sud Oise



Jean-Luc BRACQUART,
Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



Laurent CHEVALLIER,
Communauté
de Communes des
Sablons



Jacques COTEL,
Président
de la Communauté
de Communes de l'Oise
Picarde



Jean-Luc DION,
Communauté
d'Agglomération
Creil Sud Oise



Alain DUCLERCQ,
Communauté
de Communes
Thelloise



Patrick DURVICQ,
Communauté
de Communes
du Pays Noyonnais



Benoît HAQUIN,
Président
de la Communauté
de Communes
du Pays de Valois



Robert LAHAYE,
Communauté
de Communes
des Pays d'Oise et
d'Halatte



Béatrice LEJEUNE,
Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



René MAHET,
Président
de la Communauté
de Communes
du Pays des Souces



Jacky MÉLIQUE,
Communauté
de Communes
Senlis Sud Oise



Franck MINÉ,
Communauté
de Communes
du Clermontois



Corry NEAU,
Communauté
de Communes de
l'Aire Cantilienne



Claude PERSANT,
La Vallée Dorée :
Communauté de
Communes du
Liancourtois

► Membres du bureau du SMDO



Alain BRAILLY,
Communauté
de Communes des
Lisières de l'Oise



Daniel CAGE,
Communauté
de Communes
du Pays de Valois



Olivier DEBEULE,
Communauté
de Communes
du Plateau Picard



Annick DECAMP,
Communauté
de Communes
de la Plaine d'Estrées



François DESHAYES,
Président
de la Communauté
de Communes de
l'Aire Cantilienne



Jean-Michel DUDA,
Communauté
de Communes du
Pays de Bray



Arielle FRANÇOIS,
Agglomération de la
Région de Compiègne
et de la Basse Automne



Bernard HELLAL,
Agglomération de la
Région de Compiègne
et de la Basse Automne



Abdelkrim KORDJANI,
Communauté
d'Agglomération
Creil Sud Oise



Olivier TABOUREUX,
Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



Pascal WAWRIN,
Communauté
de Communes
Thelloise

► Commissions obligatoires

- **Commission d'appel d'offres**
Président : Philippe MASSEIN
- **Commission de délégation de service public**
Présidente : Arielle FRANÇOIS
- **Commission consultative des services publics locaux**
Présidente : Arielle FRANÇOIS
- **Commission de contrôle des comptes**
Présidente : Corry NEAU

► Commissions facultatives

- **Commission des finances**
Présidente : Corry NEAU
- **Commission MAPA**
Président : Patrick DURVICQ
- **Commission transport et quai de transfert**
Président : Laurent CHEVALLIER
- **Commission suivi du centre de valorisation énergétique et du réseau de chaleur**
Président : Robert LAHAYE
- **Commission déchetteries**
Président : Benoît HAQUIN
- **Commission suivi du centre de tri**
Président : Jean-Luc BRACQUART
- **Commission aménagement du site de Villers-Saint-Sépulcre**
Présidente : Béatrice LEJEUNE
- **Commission travaux**
Président : Alain DUCLERCQ
- **Commission collecte sélective des emballages et papiers**
Président : Jacques COTEL
- **Commission déploiement des compétences du SMDO**
Président : René MAHET
- **Commission valorisation organique et biodéchets**
Président : Jacky MÉLIQUE
- **Commission communication**
Président : Claude PERSANT
- **Commission prévention**
Président : Franck MINÉ
- **Commission économie circulaire**
Président : Jean-Luc DION

LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES

La nouvelle organisation mise en place en 2018 s'articule autour de trois pôles dépendant de la direction générale des services : le pôle opérationnel, le pôle fonctionnel et le pôle stratégique. Chacun d'eux s'organise en services.

► Le pôle opérationnel réorganisé en 4 services

L'exploitation des déchetteries

Tout ce qui concerne l'accès aux déchetteries et la gestion du « haut de quai » de 37 des déchetteries est du ressort de ce service. Il regroupe au total 84 personnes.

La gestion du « haut de quai » des 11 autres déchetteries est de la compétence des communautés de communes ou d'agglomération.

Une déchetterie, Bornel, est en prestation de services pour le haut et le bas de quai.

Un agent veille à l'accueil téléphonique et à la gestion des demandes de cartes d'accès pour l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels ou services techniques). Deux agents de planning se consacrent à la planification du temps de travail des agents d'exploitation. Le service s'occupe également du management des équipes d'agents d'exploitation (75 agents et 5 coordonnateurs) et de la gestion sur le terrain des prestataires « haut de quai ».

Le transport des bennes de déchetteries

La gestion du « bas de quai » des déchetteries est effectuée par le SMDO. Ce service procède à l'enlèvement quotidien des bennes sur 48 déchetteries du territoire. Un coordonnateur transport manage l'équipe de 36 conducteurs permanents et de 5 conducteurs polyvalents déchetterie/transport. Les 3 assistants « logistique » organisent quotidiennement les tournées d'enlèvement de bennes des conducteurs. La planification du temps de travail des conducteurs, la gestion du parc des bennes des déchetteries (un chaudronnier entretient un parc de 500 bennes) ainsi que le suivi du marché de location des camions ampliroll et des engins de compaction des bennes font également partie des tâches de ce service.

Le service « marchés et facturations »

Ce service a pour vocation la gestion et le suivi des marchés du pôle opérationnel. Cela implique :

- la réalisation des cahiers des charges des appels d'offres (traitement, transport, prestations diverses, etc.) ;
- l'analyse des appels d'offres ;
- la relation avec les prestataires ;
- la relation avec les communautés de communes adhérentes ayant conservé la compétence « haut de quai » ;
- le reporting et la vérification des tonnages de transport des bennes ;
- le suivi et le contrôle de la facturation des déchetteries.

Le service maintenance curative et entretien des espaces verts

Avec la reprise de l'activité des déchetteries sur l'ouest du territoire, ce service a évolué en 2018. L'équipe de maintenance a été renforcée et une régie « espaces verts » a été créée.

Le service est chargé de la maintenance curative des installations (déchetteries, quais de transfert, etc.) et de l'entretien des espaces verts sur les déchetteries de l'ouest du territoire, les quais de transfert et la base logistique de Verberie.

En 2018, 1,5 agent de maintenance et 1,5 agent espaces verts ont été employés.

► Le pôle stratégique expérimente l'économie circulaire

Développement de l'économie circulaire

Deux chargés de mission ont été récemment recrutés pour développer l'économie circulaire selon deux axes :

- La collecte séparative des papiers de bureaux produits par les administrations, établissements scolaires et associations : aujourd'hui encore trop souvent collectés avec les OMR par le service public, il s'agit d'en diriger le maximum vers le tri, en utilisant le dispositif de tri des papiers de bureau installé dans le nouveau centre de tri du SMDO.

- La valorisation organique des bio déchets, en recherchant avec les communautés adhérentes les meilleures solutions pour retirer le maximum de déchets de cuisine des OMR, afin de les valoriser sous forme organique (compostage, méthanisation, etc.).

Auprès des communautés adhérentes, le service apporte son assistance technique pour toutes les réflexions engagées en vue d'améliorer ou de diversifier les collectes de déchets, en recherchant toujours plus de valorisation.

Ce service s'emploie aussi à promouvoir l'utilisation de certains déchets à haut pouvoir calorifique (refus de tri, encombrants...), sous forme de combustibles solides de récupération (CSR), en recherchant des partenariats avec des chaufferies industrielles ou publiques intéressées par une source d'énergie renouvelable.

Enfin, le service cherche à créer des synergies avec le monde économique, en vue de la mise en place de déchetteries professionnelles, permettant de mieux collecter et valoriser les déchets des entreprises de bâtiment.

Collectes sélectives et centre de tri

Le service a été particulièrement mobilisé en

2018 pour suivre la construction du nouveau grand centre de tri de 60 000 tonnes à Villers-Saint-Paul, et préparer en partenariat avec le service communication, la mise en place, début 2019, de l'extension des consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers sur l'ouest du territoire. Il assure le suivi des tonnages entrants et des matières envoyées vers le recyclage et établit les déclarations auprès de Citeo qui permettent de percevoir les soutiens financiers.

Le service assure également la caractérisation des collectes sélectives entrant au centre de tri.

Contrats avec les éco-organismes

Le service assure la passation et le suivi administratif des contrats avec les nombreux éco-organismes en charge des filières de responsabilité élargie des producteurs : Citeo, mais aussi EcoDDS, Ecologic et Eco-systèmes pour les DEEE, Eco-mobilier, etc.

Il représente aussi le SMDO dans les instances nationales où se discutent les évolutions de ces REP, et le renouvellement des agréments des éco-organismes (Ministère, AMF, AMORCE, CNR, etc.).

Développement de partenariats

Le service assure aussi la recherche de coopérations avec des syndicats voisins, pour échanger des services en matière de tri et de traitement des déchets. Quatre conventions d'entente ont déjà été conclues, dont notamment en 2018 celle avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne, qui permet au SMDO de trier 15 000 tonnes par an de collectes sélectives provenant du SMITOM et de lui envoyer en retour 15 000 tonnes d'OMR ne pouvant encore être traitées à Villers-Saint-Paul, faute de capacité disponible.

► Le pôle fonctionnel, un fonctionnement transversal

Le pôle fonctionnel accompagne l'ensemble des services du SMDO. Il leur apporte les ressources et outils nécessaires à la bonne exécution des missions du Syndicat. Il comprend quatre services.

Le service ressources humaines

Trois personnes interviennent dans des domaines spécifiques pour gérer un effectif permanent de 183 agents.

Recrutement et formation

Les métiers exercés au sein du SMDO étant variés et avec une forte prédominance

technique, les profils recherchés sont très divers. Les formations doivent répondre aux attentes et besoins très différents selon les missions des agents.

Gestion des paies et des carrières

Le personnel du SMDO se compose de fonctionnaires et de contractuels de droit public. Les textes applicables, les problématiques de traitement des carrières, et les données pour l'établissement des bulletins de paie diffèrent selon les statuts.

Recrutement de remplaçants et saisonniers

Pour faire face à la densification de l'activité entre avril et octobre, renforcer les équipes et prévoir le remplacement des agents permanents en congé, le SMDO recrute du personnel sur des contrats courts. En périodes plus calmes, ce type de recrutement est également nécessaire afin d'éviter toute rupture du service aux usagers.

Le service juridique

L'activité dominante de la juriste et de l'assistante de marchés publics est l'achat public. Simples contrats ou marchés publics attribués à l'issue d'une procédure adaptée ou d'un appel d'offres, les marchés ont des objets très divers : acquisition ou location de matériel, appel à des prestataires, etc. Le service gère aussi les réponses aux questions juridiques concernant les assurances, le droit du travail, le contentieux public, etc.

Le service hygiène, sécurité, réglementation ICPE

Un assistant de prévention évalue les risques et fait des propositions pour la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail et l'amélioration des conditions de travail.

Les sites exploités par le SMDO étant soumis à la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), une personne est chargée du suivi des contrats de maintenance et des contrôles réglementaires, sous la responsabilité de la directrice des travaux et de l'environnement.

Le service informatique et téléphonie

Avec un territoire vaste et un nombre important de sites exploités, il importe d'assurer la bonne et constante transmission des informations entre les services et la sauvegarde des données.

Le délégué informatique oriente le Syndicat

sur les solutions les plus adaptées et performantes et assure la sécurisation des dispositifs. Il est secondé par un agent de maintenance informatique intervenant sur site pour l'installation du matériel ou la formation des agents.

4 DIRECTIONS RATTACHÉES AU DGS

► La direction du Centre de Valorisation Énergétique, du transfert et du transport des déchets

L'une des missions est le pilotage et le suivi de l'exécution du contrat de délégation de service public du Centre de Valorisation Énergétique et la plateforme ferroviaire de Villers-Saint-Paul : suivi technique et financier de l'exploitation, audit, gestion des travaux de mises aux normes et l'implantation de nouveaux équipements. Ce service gère également en régie l'exploitation des quais de transfert rail-route, propriété du SMDO, avec une équipe de 11 agents d'exploitation encadrés par un coordonnateur. Ce dernier assure la planification de l'activité des agents d'exploitation, de la gestion journalière des circulations des caissons entre les sites, de la gestion du parc de véhicules et des caissons ferroviaires ainsi que la maintenance des équipements. Est également géré le transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective depuis trois quais de transfert.

Le service assure le suivi du transport routier et ferroviaire des déchets vers le site de tri et de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et vers les unités de valorisation énergétique pour lesquels le Syndicat dispose de conventions d'entente : élaboration des plannings des évacuations par semi-remorques et interface entre les différents interlocuteurs.

Les projets de construction des quais de transfert et d'aménagement d'infrastructures ferroviaires sont également rattachés à cette direction.

► La direction des finances

Elle élabore le budget et gère son exécution. Elle gère ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes ainsi que la trésorerie et les emprunts. Ce service a mis en place une gestion analytique des dépenses et des recettes par pôle d'activité :

- transport et valorisation des déchets ménagers ;

- transport et traitement des collectes sélectives ;
- traitement des déchets de déchetteries ;
- déchets verts et encombrants.

Non obligatoire, elle permet de déterminer et fixer les tarifs pratiqués par le Syndicat par nature d'activité et permet de restituer le coût réel de chacune de ses activités.

Sous l'autorité de la direction générale, le service financier a assuré en 2018 la gestion :

- d'un budget de fonctionnement de près de 53 millions d'euros ;
- d'un budget d'investissement de près de 58,8 millions d'euros.

Le service est composé de 5 personnes. Cette année, près de 7 800 mandats et plus de 2 500 titres de recettes ont été émis. L'activité du service s'est accrue de près de 18 % entre 2017 et 2018.

► La direction de la communication

La direction de la communication est constituée de 7 personnes : un graphiste, une chargée de communication et un pôle dédié à l'organisation d'animations et de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets.

Le pôle Tri et Prévention est constitué de 4 personnes, la responsable, deux chargés des animations et des visites et une chargée de l'optimisation du tri, en renfort dans la mise en place de l'extension des consignes de tri.

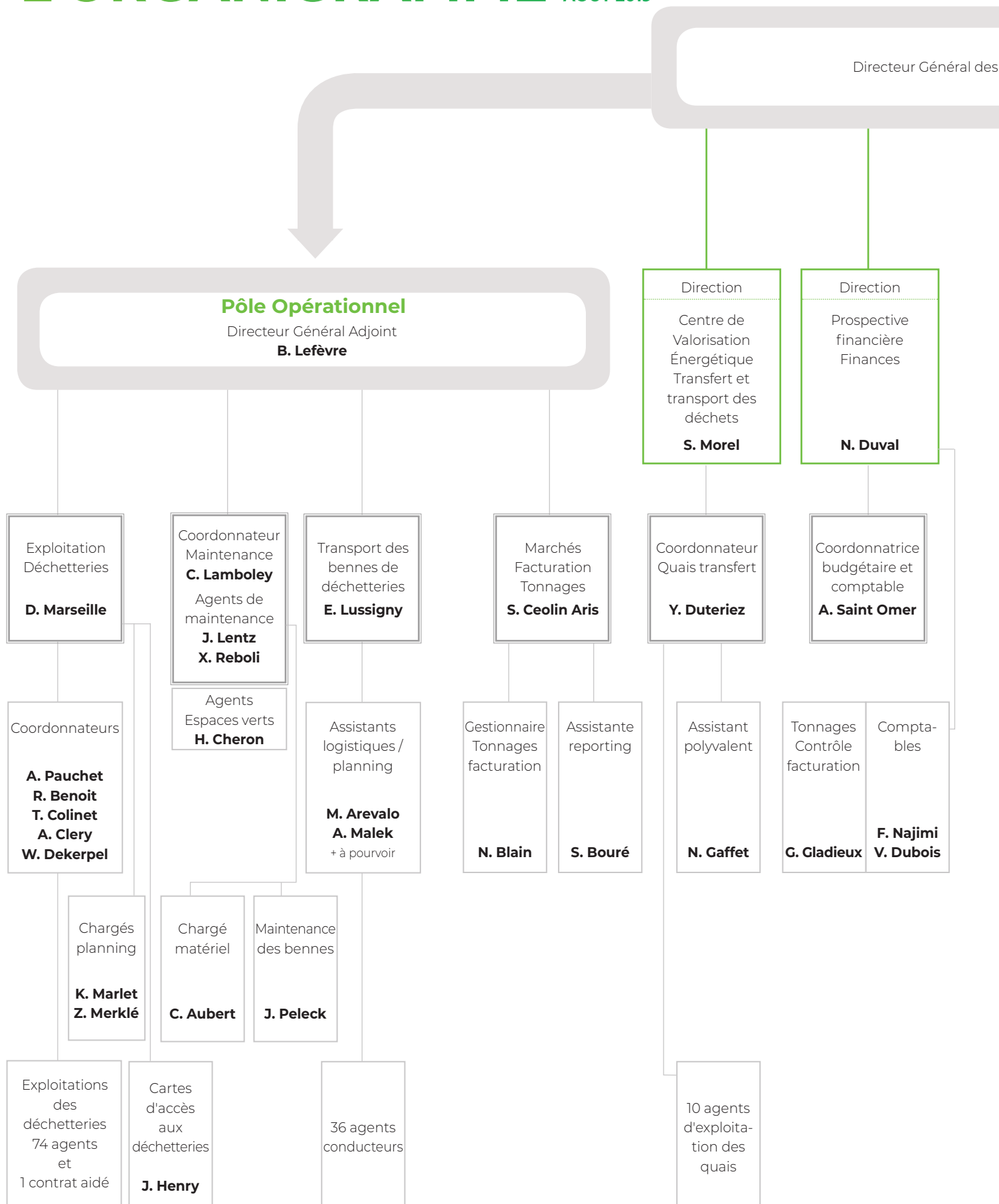
L'équipe communication gère la parution de l'ensemble des publications et des campagnes de communication organisées par le Syndicat. Pour certains supports graphiques, le service de communication fait appel à des agences spécialisées, mais l'ensemble des événementiels est géré en interne.

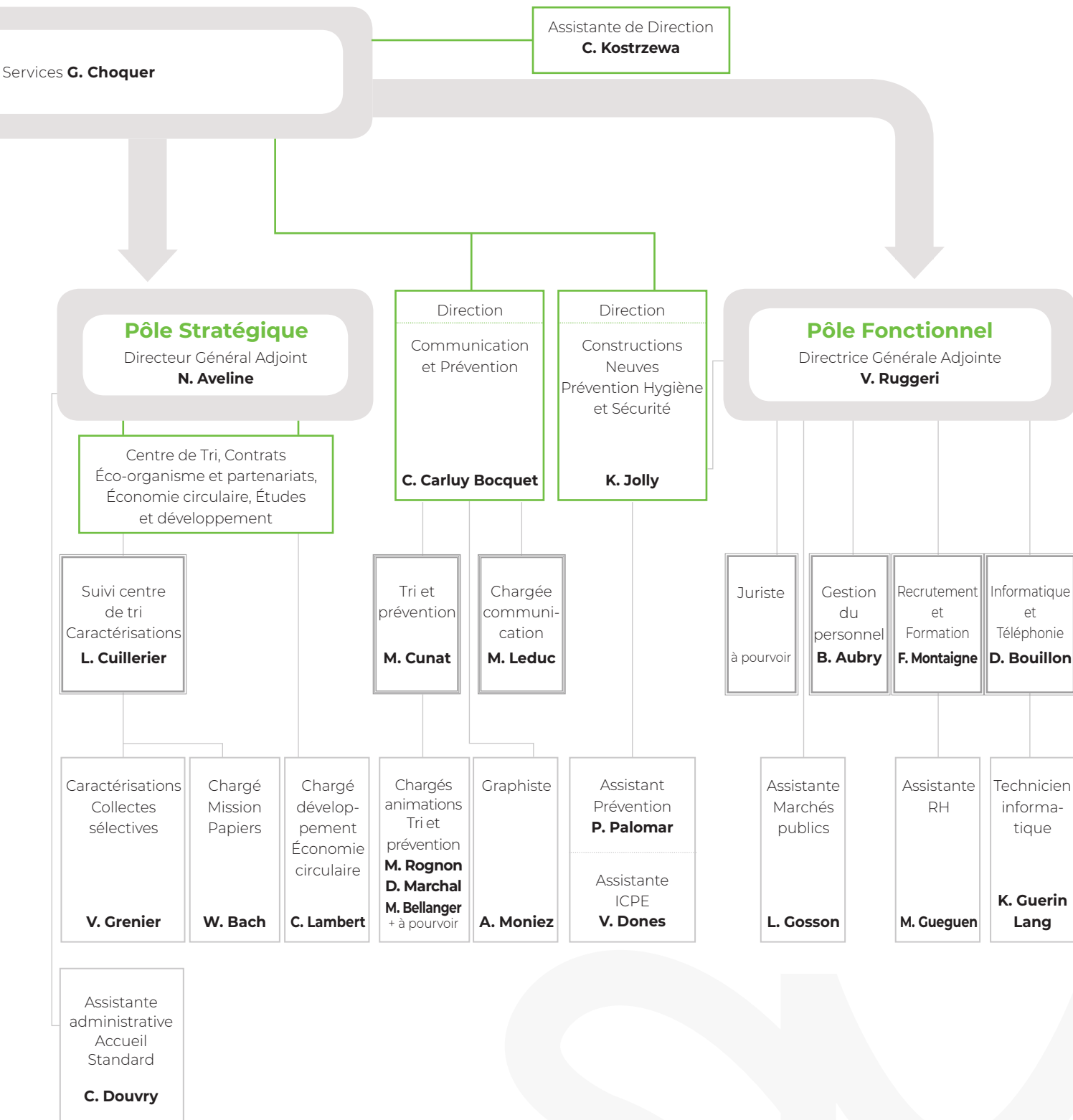
► La direction des constructions neuves, prévention, hygiène et sécurité

Pour la partie stratégique, il s'agit du pilotage des travaux de construction, de rénovation et de mise aux normes sur les déchetteries, les bases logistiques, les quais de transfert et le siège. La partie rattachée au pôle fonctionnel comprend le suivi environnemental et réglementaire des ICPE, la maintenance préventive des installations et la prévention des risques professionnels.

L'ORGANIGRAMME

AOÛT 2019









TRIER, VALORISER ET TRANSPORTER

LE CENTRE DE TRI DE GRANDE CAPACITÉ

LE CENTRE DE VALORISATION À
HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

LE RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

LE TRANSPORT DE BENNES
DE DÉCHETTERIES

LA REPRISE EN RÉGIE
DES QUAIS DE TRANSFERT



Avec la participation de :



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



LE CENTRE DE TRI DE GRANDE CAPACITÉ

Centre innovant répondant aux nouveaux enjeux de gestion des déchets, le projet de centre de tri de grande capacité, initié dès 2014 par l'ex-SMVO, est retenu en mai 2016. Après la phase d'étude de faisabilité et l'étude territoriale, la phase de réalisation est intervenue avec un calendrier très précis puisque le centre de tri de grande capacité est opérationnel dès mars 2019.

Dès la candidature du SMDO retenue par Citeo, le Syndicat a lancé un marché public global de performances pour la conception-réalisation et l'exploitation d'un centre de tri de 60 000 tonnes. En mars 2017, la commission d'appel d'offres a attribué le marché au groupement NCI Environnement - Paprec Group et le travail de conception a débuté en avril.

► Un groupement de prestataires porté par NCI Environnement - Paprec Group

Le groupement porté par NCI Environnement - Paprec Group est formé avec deux cotraitants, la SARL Schatzle Weitling Architecture et Hexa Ingénierie Aspect Technique SAS. Plusieurs sous-traitants comme Ebhys SAS et Setec Environnement viennent en complément du groupement. La construction des bâtiments et des Voiries et Réseaux Divers (VRD) a été confiée à la société Patriarca (sous-traitant).

► Un calendrier précis et contraint

À la fin de l'année 2017, le permis de construire et l'autorisation d'exploiter de la DREAL étaient obtenus. Les travaux ont débuté au 1^{er} février 2018. Une première phase, de février à mai 2018, a consisté en la démolition des anciens locaux administratifs et sociaux, à l'emplacement desquels une partie dédiée au tri des papiers a été construite.

UNE INNOVATION MAJEURE

Le SMDO devient le premier Syndicat de France à disposer d'un centre de tri de 60 000 tonnes, avec un niveau d'équipements automatisés très important :

- 1 système automatisé FIFO pour la réception des collectes sélectives,
- 2 trommels,
- 8 cribles balistiques,
- 2 cribles à disques,
- 19 trieurs optiques,
- 4 overbands,
- 2 séparateurs à courant de Foucault.

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS AU FINANCEMENT DU PROJET

Le financement des différents partenaires atteint 14,3 millions d'euros, soit 40 % du projet.

► ADEME	5 274 000 €
► État (TZGZG)	300 000 €
► FEDER	1 006 981 €
► Conseil départemental de l'Oise	3 000 000 €
► Citeo (ex-Eco-Emballages)	4 000 000 €
► Citeo (ex-Ecofolio)	800 000 €

La Banque Postale et la Société Générale ont octroyé des prêts au SMDO pour un montant de 12 millions chacune à des taux variant de 0,19 % à 1,55 % sur une durée de 10 à 20 ans.



Le mois de juin a été marqué par la nécessité d'arrêter le centre de tri pour permettre les travaux. Durant cette période, les collectes sélectives d'emballages et papiers ont été envoyées vers des centres de tri en prestation. Dès novembre 2018, les essais de process ont été réalisés. Depuis mars 2019, le centre est opérationnel et en capacité d'accueillir les collectes sélectives de la zone ouest, permettant à ces territoires d'étendre leurs consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers.



La Commission d'appels d'offres du SMDO a attribué le marché au groupement NCI Environnement - Paprec Group en mars 2017, pour un montant de plus de 51 millions d'euros, dont près de 36 millions liés à la construction, et une période d'exploitation pouvant aller jusqu'à 5 ans. Jean-Luc PETITHUGUENIN, Président de Paprec Group, revient sur la participation à la construction et à l'exploitation de ce nouveau centre de tri.



Jean-Luc PETITHUGUENIN
Président-fondateur de
Paprec Group

En quoi ce centre de tri de grande capacité est-il une innovation ?

À chaque nouvelle construction, nos experts repartent de la planche à dessin et, avec les assembleurs, intègrent les dernières innovations disponibles. Une des spécificités du centre dernière génération de Villers-Saint-Paul est de disposer de 19 trieurs optiques. Ainsi, le tri automatisé des déchets est très poussé, ce qui améliore les conditions de travail des opérateurs. Le système de stockage dynamique alimentant en déchets la chaîne de tri sans utiliser d'engins à énergie thermique est une grande première européenne ! Ces stockeurs offrent également la possibilité d'utiliser le système First in/First out, diminuant la durée de stockage des déchets et garantissant la production de matière première secondaire de haute qualité.

La galerie de visite vitrée permet de communiquer sur les différentes étapes du recyclage, en observant les 3,5 km de tapis de tri distribuant les déchets dans l'installation.

Pourquoi Paprec s'est-il engagé dans ce projet de centre de tri ?

Parce que nous en avons les compétences ! Le groupe Paprec possède ou gère trente usines de tri de collecte sélective en France, dont trois de plus de 60 000 tonnes (capacité maximale actuelle dans notre pays). Notre expérience dans les déchets industriels assoit nos savoir-faire en matière de tri des collectes sélectives. Nous sommes reconnus comme acteur majeur dans ce secteur.

Quel est le rôle de Paprec sur ce centre de tri ?

Nous avons conçu et réalisé le centre de tri pour le compte du SMDO en nous appuyant sur le cabinet d'architectes Schatzle Weitling Architecture et les entreprises Ebhys/Stadler pour la conception du process de tri.

Pour nous assurer d'atteindre le bon niveau de performances de la chaîne de tri, nous avons suivi de très près le déploiement du projet. Nous allons également gérer ce centre pour le compte du SMDO.

Le chantier était-il particulièrement complexe ?

Doubler la capacité de ce centre de tri en moins de 12 mois était un défi majeur. Il a fallu déconstruire l'existant, puis reconstruire la chaîne et une partie du bâtiment. Quatre-vingts entreprises ont participé au chantier, comptabilisant parfois plus de 150 personnes en coactivité dont nous devons garantir la sécurité d'intervention. De ce fait, le phasage des travaux a été particulièrement complexe : il a nécessité une adaptation constante pour tenir les engagements de délais.

Quelle est la particularité de ce centre parmi ceux que vous exploitez ?

Vitrine des technologies de tri les plus modernes, c'est un des fleurons de l'industrie du XXI^e siècle. Il valorise un maximum de déchets entrants : séparés en une vingtaine de matériaux, ils repartiront vers une deuxième vie, économisant des ressources naturelles.



L'ADEME est le premier financeur de ce projet, à hauteur de 5 274 000 euros. Aline BLIN, animatrice du secteur déchets et collectivités à l'ADEME sur la région des Hauts-de-France, revient sur l'engagement de l'ADEME aux côtés du SMDO pour la construction du centre de tri.



Aline BLIN

Animatrice du secteur déchets et collectivités à l'ADEME sur la région des Hauts-de-France

En quoi ce centre de tri est-il une innovation ?

Ce centre de tri est une innovation, car, en plus d'être un outil technologique de pointe, c'est le premier en France à atteindre une telle capacité. Le SMDO répond à ses besoins à l'échelle départementale et anticipe ceux à venir.

Sa volonté de sensibiliser et de former à cet outil valorise la région dans la dynamique des déchets ménagers et peut avoir d'excellentes répercussions pour d'autres territoires : c'est une vitrine technologique et le laboratoire de l'extension des consignes de tri.

L'innovation tient également au fait que l'outil est en maîtrise d'ouvrage publique : l'investissement de la collectivité et non d'une entreprise privée est une première dans les Hauts-de-France.

La participation de l'ADEME à ce projet s'inscrit-elle dans le cadre de son action de sensibilisation du public en matière de tri et de réduction des déchets ?

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique, l'objectif à l'horizon 2022 est de généraliser le tri de tous les emballages et tous les papiers. Le SMDO avait débuté dès 2012 cette expérimentation. La simplification du message autour des consignes de tri est positive puisqu'il devient plus simple pour les habitants de trier. Après cette étape, qui a permis de réduire considérablement la production d'OMR sur l'est du département, le SMDO a réfléchi à un nouvel outil capable de traiter le volume d'emballages et de papiers collectés à l'issue de l'application de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire à la fin de l'année 2019. Les études menées au préalable par le SMDO ont permis à l'ADEME de s'engager.

Le dimensionnement du centre de tri répond-il à la réalité du besoin ?

Le projet est cohérent entre le besoin et l'outil proposé et il est bien ancré territorialement. L'adaptation de cet outil aux besoins est profitable économiquement. Le SMDO vise la performance économique offrant un coût de tri le plus faible possible avec une technologie permettant un tri avant l'action humaine. La qualité de l'outil améliore l'ergonomie des postes des opérateurs de tri et la qualité des conditions de travail.

Comment positionnez-vous ce centre de tri par rapport à l'avenir et aux projets de l'ADEME dans la région Hauts-de-France et au niveau national ?

Dès 2014, l'ADEME avait publié une étude prospective de la fonction tri, préconisant l'extension de la consigne de tri à tous les emballages plastiques. Ce centre répond aux enjeux de demain en mettant en pratique l'extension du tri. Il est un des outils permettant le tri de tous les emballages et tous les papiers, d'autant plus intéressant qu'il contient un volet de valorisation énergétique. Pour le SMDO, c'est un levier de développement de la filière régionale de valorisation des matières issues du tri, permettant de s'engager dans des projets et des démarches d'économie circulaire. Notre région est la troisième région utilisatrice de matières plastiques ; il y a donc un véritable enjeu à introduire le tri dans le process industriel de certains fabricants, avec des conséquences positives sur l'industrie.

L'instruction d'un tel projet était-elle particulièrement complexe ?

Le SMDO a réalisé une étude territoriale préalable poussée. Elle est indispensable pour investir dans le tri et évaluer le besoin d'un territoire qui peut aller au-delà du département de l'Oise. Ce centre de tri a été installé en lieu et place de l'ancien centre de tri, sur une zone industrielle, en réserve de foncier, accueillant également depuis 2004 le Centre de Valorisation Énergétique. Pour l'ADEME, tous ces critères d'impact sur le foncier étaient en parfaite transparence et cohérence. Le dossier a été déposé en mai 2016 et, grâce à l'étude de terrain menée en amont par le SMDO, il a été présenté en commission régionale des aides en septembre, puis en commission nationale des aides, avant d'être soumis au conseil d'administration de l'ADEME. Cette plus haute instance a donné un avis favorable en novembre 2016 et la convention a été signée en février 2017. C'était un dossier agréable à instruire, dans une relation de confiance et de respect mutuel dans le travail, car bien réfléchi et préparé en amont.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

"Ce centre répond aux enjeux de demain en mettant en pratique l'extension du tri"

Aline BLIN



LE CENTRE DE VALORISATION À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul est la propriété du SMDO. L'exploitation de cet équipement, mis en service en 2004, a été confiée à la société Esiane (appartenant au groupe Suez/Tiru) par une Délégation de Service Public.

À l'origine, le CVE a été conçu pour la valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles de l'est du département de l'Oise (ex-SMVO) et certains déchets d'activités économiques. Depuis 2018, il permet également de valoriser en énergie les Ordures Ménagères Résiduelles de l'ouest du département, marquant ainsi l'arrêt de l'enfouissement des OMR sur le territoire du SMDO.

Sa capacité règlementaire annuelle est de 172 500 tonnes.

En 2018, 138 535 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été traitées sur l'UVE de Villers-Saint-Paul. Si l'on ajoute

les refus de tri, les déchets d'activités économiques (DAE)..., le tonnage réceptionné s'élève à 181 597 tonnes.

La capacité du CVE ne permet pas encore de valoriser la totalité des OMR du territoire du syndicat. Un ensemble de conventions d'entente, permettant d'augmenter les capacités de traitement de valorisation énergétique, a donc été organisé avec des syndicats voisins. Ainsi, le SMITOM Nord Seine-et-Marne valorise en énergie environ 15 000 tonnes d'OMR du SMDO par an et des partenariats avec le SMEDAR et le SYCTOM de Paris ont débuté en 2019.

► Fin de l'enfouissement des Ordures Ménagères Résiduelles

Fort de sa mission de service public et acteur majeur de la transition énergétique, le SMDO œuvre et innove pour être toujours plus performant et répondre à son principal objectif « zéro déchet non valorisé ». Fidèle à ses valeurs, le SMDO s'est donc donné pour objectif de mettre fin à l'enfouissement de la totalité des Ordures Ménagères Résiduelles produites sur son territoire, dès le terme du marché de traitement par enfouissement contracté par l'ex-Symove.



"L'électricité produite permet d'autoalimenter l'ensemble du site de tri et de valorisation énergétique "

Depuis le 1^{er} juin 2018, le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles du SMDO a donc connu trois grandes évolutions :

- la valorisation énergétique de la majorité des OMR de l'ouest du département de l'Oise sur l'unité de Villers-Saint-Paul ;
- la valorisation énergétique sur l'unité du SMITOM dans le cadre d'une convention d'entente avec près de 5 940 tonnes détournées de l'enfouissement ;
- enfin, l'exploitant du CVE est également en mesure de prendre en charge une partie des OMR pour les traiter dans d'autres unités de valorisation énergétique avec près de 8 900 tonnes détournées de l'enfouissement.

► De hautes exigences pour améliorer la performance environnementale

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, le Syndicat maintient une haute exigence pour garantir la fiabilité et les performances du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul.

Dans le cadre du plan d'amélioration continue de cette installation, cette exigence a été confirmée et s'est traduite, en 2018, par la mise en œuvre d'un dispositif permettant de réduire la concentration en oxydes d'azote (NOx).

Pour améliorer la performance environnementale de l'unité, des manches catalytiques ont été installées permettant d'abattre les valeurs d'émission des NOx à 80 mg/Nm³. Rappelons que le seuil limite de rejet en oxydes d'azote des fumées de l'unité de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul est de 200 mg/Nm³. Ces travaux ont débuté en septembre 2018 pour la ligne 1 et en février 2019 pour la ligne 2. À l'exception

des nouvelles manches catalytiques, aucun nouvel équipement n'a été nécessaire. Les procédures opérationnelles du CVE ont été adaptées.

Cette réduction des NOx participe à l'amélioration de la qualité de l'air dans la Vallée de l'Oise et l'agglomération Creilloise. Outre l'intérêt environnemental majeur, ces nouvelles performances rendent également le Syndicat éligible, depuis avril 2019, à un taux réduit de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Avec des rejets d'oxydes d'azote passant de 200 mg/Nm³ à 80 mg/Nm³, la TGAP est réduite de 6 € à 3 € par tonne. Le coût de l'investissement, porté par le délégataire, est ainsi compensé.

► Une installation sous contrôle

Les exigences du SMDO se reflètent également à travers le résultat d'une surveillance accrue de l'installation. Les rejets à l'atmosphère sont particulièrement suivis et chaque ligne de traitement est équipée d'appareils de mesures en continu des rejets à l'atmosphère. Fin 2013, un dispositif permettant le contrôle en semi-continu des dioxines et furanes avait été mis en place sur l'UVE.

De plus, conformément à la réglementation, un organisme extérieur effectue, au moins une fois par an, une campagne de mesures ponctuelles. En 2018, elles se sont déroulées :

- du 15 au 17 mai pour la ligne 1 ;
- du 4 au 5 décembre pour la ligne 2.

Un contrôle inopiné, demandé par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a été effectué du 4 au 5 avril 2018. L'ensemble des

contrôles sont conformes et la commission de suivi n'a pas émis d'observation. Les résultats des contrôles environnementaux liés aux émissions sont publiés sur le site internet www.smdoise.fr.

► Disponibilité

La disponibilité moyenne de l'usine, en 2018, est de 92,3 % et se trouve au-dessus de la garantie de 8 000 heures de fonctionnement par an. Cette hausse du taux de disponibilité, par rapport à 2017, est notamment due à la réalisation d'un seul arrêt technique annuel afin d'optimiser le tonnage incinéré.

Le temps moyen de fonctionnement et la disponibilité par ligne, en 2018, sont de :
 - 8 075 heures, soit 92,2 % de disponibilité pour la ligne 1 ;
 - 8 096 heures, soit 92,4 % de disponibilité pour la ligne 2.

► La valorisation énergétique

L'énergie produite est valorisée d'une part sous forme d'électricité et d'autre part sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU (Millers-Saint-Paul Utilities) et la livraison d'eau chaude au Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de la ville de Nogent-sur-Oise (depuis octobre 2014).

Énergie électrique produite

Pour 2018, la production d'électricité s'élève à 68 472 MWh, répartie comme suit :

- 10 026 MWh autoconsommés ;
- 58 446 MWh vendus.

La production électrique est en baisse par rapport à 2017 ce qui s'explique par une disponibilité du GTA moins importante en 2018 (82,41 %).

Vapeur livrée à VSPU

Sur l'année 2018, la livraison de vapeur à VSPU, la plateforme chimique voisine, s'élève à 53 830 MWh, en forte hausse par rapport à 2017 (50 754 MWh).

Chaleur livrée au RCU

L'année 2018 est la quatrième année complète de livraison de chaleur au RCU. Elle s'élève à 25 446 MWh, en baisse par rapport à 2017 (26 694 MWh).

ANNÉE	RCU (MWh THERMIQUE)
2014*	6 992
2015	28 702
2016	29 561
2017	26 694
2018	25 446

* 2014 : année incomplète

La livraison de chaleur est dépendante des conditions météorologiques et des besoins en chauffage des abonnés du réseau. Par ailleurs, la quantité de valorisation thermique est tributaire de l'exploitation des installations du concessionnaire du réseau de chaleur. La baisse de soutirage est liée à la priorisation de fourniture sur le réseau.

La performance énergétique

Selon l'arrêté du 7 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002, la performance énergétique est de 93 % (avec Facteur de Correction Climatique). Cette performance énergétique est très au-dessus du seuil permettant d'avoir une TGAP à taux réduit.



Plus de détails sur les tonnages réceptionnés sur l'UVE en 2018 dans le cahier technique et financier.

LE RÉSEAU DE DÉCHETTERIES



L'année a été marquée par l'harmonisation du fonctionnement des 15 déchetteries situées sur les territoires des Communautés de Communes Thelloise, Oise Picarde et Pays de Bray avec les sites de l'est. Ainsi, tout au long de 2018, le personnel du SMDO s'est impliqué pour permettre l'harmonisation des consignes de tri et d'accueil. Un important chantier de remise aux normes des déchetteries a été également entrepris sur 10 déchetteries. Des conventions d'utilisation des déchetteries ont été organisées pour permettre un accès plus facile des habitants aux services.

NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Depuis le 1^{er} avril 2018, un nouveau règlement intérieur unique pour toutes les déchetteries, gérées par le SMDO, a été instauré. Il s'agissait, au-delà des modifications des horaires, d'harmoniser le fonctionnement des 15 déchetteries reprises en régie en 2017.

Le règlement intérieur s'appuie sur celui des déchetteries de l'est du territoire et

fixe de nouvelles modalités d'accès pour les différents types d'utilisateurs. Le nombre de passages annuels est fixé à 50 pour les particuliers, avec un volume journalier maximal de 4 m³. La présentation de la carte d'accès est obligatoire.

► Le déploiement des cartes d'accès sur l'ouest du territoire

Le système de cartes d'accès en déchetterie a été déployé sur les territoires des communautés de communes de Thelloise,

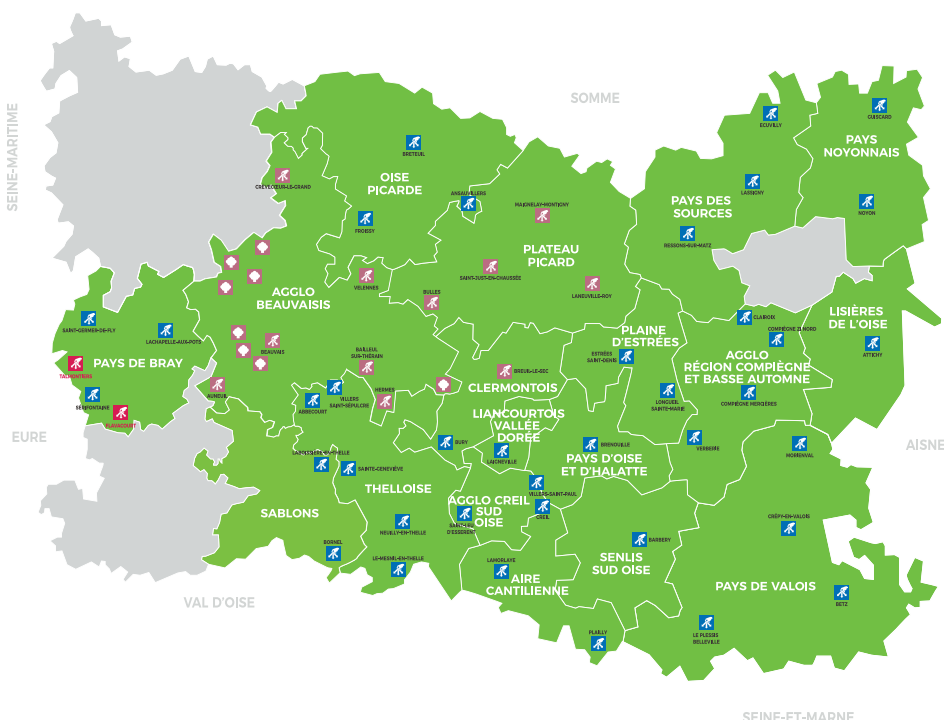
Les déchetteries



38 déchetteries SMDO

2 fermetures en 2018

11 autres déchetteries et 8 points verts gérés par la CAB, la CCPP et la CCC





Oise Picarde et Pays de Bray. Alors que des systèmes équivalents préexistaient sur les territoires de l'Oise Picarde et de Thelloise, le SMDO a pris le relais de la gestion en intégrant les informations dans sa base de données.

► Des horaires d'ouverture harmonisés

Au 1^{er} avril 2018, les horaires des 15 déchetteries des communautés de communes de Thelloise, Oise Picarde et Pays de Bray ont été modifiés. D'une manière générale, le volume horaire d'ouverture des déchetteries de ces territoires a augmenté.

Les horaires d'ouverture sont ainsi harmonisés du lundi après-midi au samedi. Les déchetteries d'Abbecourt, Villers-Saint-Sépulcre et Laboissière-en-Thelle, faiblement fréquentées, sont en plus fermées le jeudi. Deux déchetteries ont été fermées en cours d'année afin de rationaliser le service : Talmontiers au 1^{er} juin 2018 et Flavacourt au 29 septembre 2018.

Les horaires d'ouverture des déchetteries de l'est du territoire n'ont pas fait l'objet de modification : elles demeurent ouvertes du mardi au dimanche matin.

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES COLLECTES

2018 a été ponctuée par le renouvellement des marchés de traitement des déchets collectés en déchetteries : encombrants, déchets verts, terres et gravats, tout-venant, bois, ferrailles, cartons.

Le tri des encombrants de déchetteries a été modifié pour l'est du département. En effet, le marché de tri mécanique et manuel des encombrants est arrivé

à échéance au 31 août 2018. À la suite des difficultés (poussières, départs de feu dans le stockage...) rencontrées par Véolia, titulaire du marché pendant les quatre années d'exploitation, le SMDO n'a pas souhaité reconduire cette prestation. Sur ces déchetteries, un tri différencié des encombrants incinérables et non valorisables a donc été repris.

DES CONVENTIONS D'UTILISATION DES DÉCHETTERIES

5 conventions ont été signées pour l'accès aux déchetteries :

- de **Plailly**, avec le Sigidurs, pour les communes de Survilliers et Saint-Witz (environ 5 000 habitants). Elle a été élargie à compter de septembre 2018 aux communes de Mauregard (77), Moussy-le-Neuf (77), Moussy-le-Vieux (77) et Othis (77), soit environ 10 000 habitants ;
- d'**Auneuil**, avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, pour six communes du nord de la Communauté de Communes des Sablons ;
- d'**Ansauvillers**, avec la Communauté de

Communes du Plateau Picard, pour l'accès de l'ensemble des communes ;

- de **Bury**, avec la Communauté de Communes du Clermontois, pour les communes d'Ansacq, Bury et Mouy ;
- avec la **CC2V** pour l'accès des habitants de Carlepont à la déchetterie de Ribécourt.

DES TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES

D'importants travaux de sécurisation ont été effectués pour les déchetteries comportant une plateforme haute permettant de vider les déchets dans les bennes en contrebas. Le principal risque de ce type de dispositif est celui de la chute de hauteur. Une sécurisation particulière est donc indispensable.

► Un cadre réglementaire très précis

Ainsi que l'impose la réglementation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans son article 27 de l'arrêté du 26 mars 2012, « lorsque le quai de déchargement des déchets est



"La déchetterie de Breteuil a été équipée du dispositif SÉCUBAC"



Espace de stockage de Verberie

en hauteur, un dispositif antichute adapté est installé tout le long de la zone de déchargement ».

En outre, l'INRS préconise certains aménagements afin de :

- sécuriser la manœuvre de mise à quai des véhicules des usagers ;
- faciliter la dépose d'objets encombrants sans être gêné par la hauteur d'un garde-corps ;
- assurer un remplissage homogène de la benne ;
- informer les usagers sur la disponibilité des bennes.

Au regard de ces contraintes, le SMDO a opté pour un dispositif de sécurisation respectant la norme NF P 01-012 en matière de risques de chute.

► Deux dispositifs mis en place

Les travaux ont été réalisés avec le dispositif « clef en main » proposé par la société Bourdoncle, sur la base de l'expérimentation faite à la déchetterie de Clairoux en 2012 et développée ensuite sur 17 déchetteries. Ces dispositifs offrent l'avantage de limiter la durée de fermeture du quai pour les travaux.

Le premier dispositif, SÉCUQUAL, permet de rehausser la hauteur de quais en créant un garde-corps grâce à des bavettes articulées. La position haute ou basse des bavettes indique aux usagers la disponibilité du quai et permet d'en condamner certaines parties, assurant ainsi un remplissage

homogène de la benne.

Le second dispositif concerne les quais de dépose de gravats. Ce système breveté, nommé SÉCUBAC, se compose d'un garde-corps et d'une lisse. Un système de trappes avec verrouillage permet aux usagers de vider leurs gravats depuis la plateforme haute dans un versoir fermé qui s'ouvre par une poignée commandée uniquement par les agents d'exploitation.

► 4 nouvelles déchetteries équipées

À la fin de l'année 2018, la déchetterie de Sainte-Geneviève a été équipée d'un quai SÉCUBAC et de huit SÉCUQUAL. Celle du Mesnil-en-Thelle a été dotée de deux quais SÉCUBAC et sept SÉCUQUAL.

Au début de l'année 2019, les déchetteries de Froissy et Breteuil, qui possédaient des dispositifs non fixes inadaptés aux dépôts en déchetterie, ont également fait l'objet de travaux similaires. Un quai SÉCUBAC a été installé à Breteuil, et au total dix quais ont fait l'objet d'aménagements avec le dispositif SÉCUQUAL.

La configuration particulière de la déchetterie de Froissy rend le système SÉCUBAC incompatible avec le mode d'exploitation (manque de recul pour l'enlèvement des bennes par le camion ampli-roll). Ainsi, les neuf quais ont été équipés d'un système antichute avec bavette. Une plateforme sécurisée avec le système SÉCUQUAL a été installée pour le dépôt des gravats ; elle permet en outre un remplissage homogène de la benne.



Conteneur pour huiles minérales



Bungalow de Lachapelle-aux-Pots

Le coût total des travaux pour les déchetteries de Sainte-Geneviève, Le Mesnil-en-Thelle, Froissy et Breteuil s'élève à 175 410,20 HT €.

DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Différents travaux ont été réalisés dans les déchetteries au cours de l'année, selon les besoins particuliers.

- Un bungalow a été installé à la déchetterie de Lachapelle-aux-Pots, pour un montant de 15 237 € et un raccordement au réseau de 8 788 €.
- Sept nouveaux conteneurs pour huiles minérales ont été mis en place à Ansauvillers, Lachapelle-aux-Pots, Sainte-Geneviève, Le Mesnil-en-Thelle, Saint-Germer-de-Fly, Laboissière-en-Thelle et Sérifontaine, pour un montant de 23 250 €.
- Le reprofilage de la voirie existante de la déchetterie de Sérifontaine a été réalisé, la clôture remplacée et un portail coulissant installé.
- Une kitchenette et un espace sanitaires et douche ont été créés à la déchetterie d'Attichy.
- Plusieurs espaces de stockage sécurisés ont été aménagés sur la base logistique de Verberie (fin du bail de location du local de Mercières).

LE TRANSPORT DE BENNES DE DÉCHETTERIES

L'année a été rythmée par la continuité de la reprise en régie du transport des bennes des déchetteries de l'ouest du département. Cette nouvelle organisation a entraîné également l'installation d'une nouvelle base logistique ainsi que l'augmentation de la flotte de camions, du parc de bennes et du nombre d'engins de compaction des bennes.

POURSUITE DE LA REPRISE EN RÉGIE DU TRANSPORT DE BENNES DE DÉCHETTERIES À L'OUEST

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le transport de bennes des déchetteries a été repris en régie sur les sept déchetteries de Thelloise. À

la suite de l'arrêt des marchés de prestation en 2018, le service exploitation a repris le transport des bennes de déchetteries de certains sites. Cela a concerné au début du mois de janvier 2018, les déchetteries de Beauvais, Auneuil, Breuil-le-Sec et Crèvecœur-le-Grand. En novembre, ce sont les déchetteries de la Communauté de Communes du Plateau Picard qui ont été concernées, puis mi-décembre, celles situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray.



20
véhicules

de 26 et 32 tonnes

2
camions

relais de
l'ancienne flotte

CALENDRIER DE REPRISE EN RÉGIE DE TRANSPORT DE BENNES DE DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIES 	HAUT DE QUAI	BAS DE QUAI UNIQUEMENT	PRESTATIONS DE SERVICE
Attichy, Barbery, Betz, Brenouille, Clairoix, Compiègne Mercières, Compiègne ZI Nord, Creil, Crépy-en-Valois, Écuvilly, Estrées-Saint-Denis, Guiscard, Laigneville, Lamorlaye, Lassigny, Longueil-Sainte-Marie, Morienval, Noyon, Plailly, Plessis-Belleville, Ressons-sur-Matz, Saint-Leu-d'Esserent, Verberie, Villers-Saint-Paul	Depuis 2013	Depuis 2013	
Bornel (n'appartient pas au SMDO)			BUTIN SEDIC
Abbecourt, Bury, Laboissière-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Sainte-Geneviève, Villers-Saint-Sépulcre	1 ^{er} juin 2017	1 ^{er} juin 2017	
Ansauvillers, Breteuil, Froissy	1 ^{er} sept. 2017	23 oct. 2017	
Lachapelle-aux-Pots, Saint-Germer-de-Fly, Sérifontaine	1 ^{er} janv. 2017	18 déc. 2018	
Auneuil, Beauvais, Crèvecœur-le-Grand		3 janv. 2018	
Breuil-le-Sec		1 ^{er} janv. 2018	
Bulles, La Neuville-Roy, Maignelay-Montigny, Saint-Just-en-Chaussée		31 oct. 2018	
Hermes, Velennes		15 déc. 2019	
Bailleul-sur-Thérain			VEOLIA PROPRETÉ
TALMONTIERS	Fermeture 1 ^{er} juin 2018		
FLAVACOURT	Fermeture 29 septembre 2018		



LA NOUVELLE BASE LOGISTIQUE DE VILLERS-SAINT-SÉPULCRE

Lors de la reprise en régie du transport de bennes des déchetteries de l'ouest du territoire, une base logistique avait été installée sur la commune de Litz. Elle a été déplacée en février 2018 sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre, dans l'enceinte du site qui accueillera prochainement le quai de transfert du SMDO.

Sur cette base, les conducteurs disposent

d'une salle de pause et de vestiaires. Un parking est mis à disposition pour les camions et véhicules légers. Le stockage des bennes s'effectue provisoirement sur les terrains du SMDO.

UNE NOUVELLE FLOTTE DE CAMIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SMDO dispose d'une nouvelle flotte de camions pour sa régie de transport. En mars 2017, la société Via Location a été retenue pour le renouvellement de la flotte du SMDO en

location longue durée.

La flotte est maintenant constituée de 20 véhicules de 26 et 32 tonnes et de 2 camions relais de l'ancienne flotte.



UN NOUVEAU PARC DE BENNES ET D'ENGINS DE COMPACTION



En 2018, le SMDO a complété son parc de bennes pour équiper les déchetteries nouvellement reprises. À la fin de l'année, un marché d'acquisition d'engins de compaction a été attribué à la société Pakmat System. Quatre engins de compaction ont été acquis pour les déchetteries de Lamorlaye, Crépy-en-Valois, Sainte-Geneviève et le dernier est mutualisé sur les déchetteries et le quai de transfert de Compiègne.

Ces engins permettent de compacter le contenu des bennes afin de gagner en volume d'accueil, mais également de les déplacer pour permettre aux agents d'exploitation de procéder à des échanges de bennes sans avoir à attendre la présence d'un camion.



LES CHANGEMENTS À VENIR

Le parc d'engins de compaction du SMDO sera complété en 2019. Quatre déchetteries supplémentaires ainsi que la base de Villers-Saint-Sépulcre seront équipées.

La régie des transports interviendra en fin d'année 2019 sur les déchetteries de Velennes et d'Hermes.

LA REPRISE EN RÉGIE DES QUAIS DE TRANSFERT

L'objectif du SMDO, depuis sa création, est de privilégier un mode de transport alternatif à la route. Un report modal d'au moins 70 % de l'ensemble du flux d'Ordures Ménagères Résiduelles et de collecte sélective est visé, ce qui limite considérablement le nombre de camions sur la route.

Les 4 quais de transfert route / rail

-  Centre de valorisation SMDO
-  Centre de tri SMDO
-  Transport ferroviaire des déchets
-  4 quais de transferts route / rail



MODERNISATION DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS

Depuis 2004, le choix de la voie ferrée a permis de disposer, sur la partie est de l'Oise, de plusieurs quais de transfert rail-route sur lesquels les différentes communautés de communes voient leurs collectes d'ordures ménagères et leurs collectes sélectives.

Le grand changement de l'année, dans l'exploitation des quais de transfert, a été leur reprise en régie au 1^{er} février 2018. Les quais de Compiègne, Noyon, Saint-Leu-d'Esserent et d'Ormy-Villers ont été concernés.

Cette reprise en régie des quais a été l'occasion d'effectuer une remise en état globale du matériel et des sites, avec le renouvellement de 80 % du parc des

caissons ferroviaires, le changement des premiers postes trémies-translateurs-compacteurs et la mise en place de barrières anti-chutes pour le vidage des Ordures Ménagères Résiduelles.

FORMATION DES NOUVEAUX AGENTS

La majorité des agents de Suez, précédemment exploitant des quais de transfert, a accepté la reprise qui lui était proposée. Ainsi, une dizaine d'agents a rejoint le SMDO, assurant la continuité du service avec, dans un premier temps, l'aide des chauffeurs de la régie de transport. Certains agents transférés ont pu valoriser leurs compétences avec le passage de permis poids lourds et de FIMO.





5

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

LES RELATIONS PRESSE

LES PUBLICATIONS ET OUTILS DE
COMMUNICATION

LES ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION
AU TRI ET À LA PRÉVENTION

LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE DU
CENTRE DE TRI DE GRANDE CAPACITÉ

PRÉPARATION DE L'EXTENSION DES
CONSIGNES DE TRI À L'HORIZON 2019

LES PUBLICATIONS ET OUTILS DE COMMUNICATION

Durant l'année 2018, de nombreuses actions de communication ont été menées suite à la fusion des territoires et à la création de la nouvelle charte graphique du Syndicat.

► Nouveau site internet

Une nouvelle identité visuelle a été imaginée et un nouveau site internet conçu afin de servir de plateforme d'informations utiles sur le tri et la gestion des déchets à l'échelle du département.

Sur ce nouveau site, l'habitant peut trouver facilement :

- les déchetteries et les infos pratiques s'y rapportant ;
- les consignes de tri avec une application guide du tri spécialement conçue pour faciliter le tri aux habitants ;
- une carte interactive qui permet de connaître la déchetterie la plus proche de chez soi, celle qui est située sur son trajet ;
- une présentation détaillée des installations gérées par le SMDO ;
- les actualités liées aux déchets et aux animations sur le tri ou les déchets du territoire.

Véritable plateforme d'informations pour les habitants du territoire et les usagers des déchetteries, le SMDO souhaite largement communiquer sur ce nouveau site.

Aujourd'hui, plus de 60 % de la population cherche les informations utiles sur internet. Il est donc indispensable d'offrir ce service aux habitants.

Ce site sera modernisé au fur et à mesure et s'attachera à répondre aux besoins des usagers.

► Développement d'un « extranet »

En parallèle, et à la suite du développement du site internet, les services « informatique », « ressources humaines » et « communication »

**"Le nouveau site internet
www.smdoise.fr,
pour un accès plus facile
vers les informations sur
le tri des déchets"**

ont développé un outil extranet. L'extranet a été présenté en premier lieu aux élus et aux agents du SMDO afin de :

- dématérialiser les ordres du jour et convocation qui étaient auparavant envoyés par courrier aux élus des instances du Syndicat ;
- permettre aux agents d'avoir accès aux questions RH et informations utiles au quotidien via ce portail d'information.

► Réalisation de nombreux supports vidéo



Pour disposer d'images intéressantes permettant de mettre en valeur les travaux réalisés, un système de camera Timelaps a été disposé à différents endroits sur le site du nouveau centre de tri.

À différentes phases importantes dans le programme de travaux, une équipe est venue tourner des images et faire des interviews, afin de réaliser des films de présentation du projet.

Le premier film a été lancé à l'occasion du salon Pollutec qui se déroulait à Lyon en décembre 2018. Ce film a été largement

diffusé sur les stands des entreprises partenaires du projet ainsi que sur les réseaux sociaux. Cette large diffusion a permis de donner une grande notoriété au projet, au sein du milieu professionnel. Les mois suivants, d'autres films davantage dédiés au grand-public ont été réalisés pour être diffusés sur les sites internet et réseaux sociaux.

► Les publications écrites

Le Journal du tri et de la prévention n°1 et n°2

Le journal du tri est paru deux fois en 2018.

- Tirage : 310 000 exemplaires ;
- Diffusion : 280 000 exemplaires.

Le premier numéro paru en décembre 2017 / janvier 2018 était consacré au tri et présentait les consignes de tri à la maison, en déchetteries, ainsi que l'ensemble des éco-organismes dédiés au traitement des déchets collectés en déchetteries et dans les communes. Une partie était réservée aux gestes de prévention et au réemploi.



Le Journal du tri et de la prévention n°2, paru en décembre 2018, présentait les nouvelles conditions d'accès en déchetteries, le nouveau règlement intérieur, les solutions de réemploi, les consignes de tri et le projet de nouveau centre de tri.

► Le nouveau règlement intérieur

Une campagne de communication pour présenter le nouveau règlement intérieur

Différents documents ont été réalisés afin d'informer le plus grand nombre d'utilisateurs :

- des documents à distribuer en déchetteries et dans les services des communes ;
- un document réservé aux professionnels ;
- des banderoles à l'entrée des déchetteries ;
- des relations presse ;
- des informations envoyées à l'ensemble des communautés de communes adhérentes pour publication dans leur bulletin ;
- une présentation sous forme d'actualité sur le site internet.

► Les supports de sensibilisation au tri et à la prévention

Le guide du tri et de la prévention

Ce document donne des astuces au quotidien pour bien trier ses déchets et mieux consommer, quelle que soit la situation où on se trouve : au magasin,



dans sa cuisine, au jardin, au bureau... Il est distribué lors des visites et des animations du SMDO, mais il est aussi disponible dans les accueils des collectivités et associations.

Le sac en coton

Ce sac réutilisable est très pratique pour faire de petites courses, afin de réduire l'usage de sacs jetables. Il est distribué lors des visites des installations du SMDO.

Le sac de course / de tri

Ce sac peut avoir plusieurs utilisations et permet ainsi de réduire l'usage de sacs jetables. Très utile pour les courses, pour transporter le matériel de pique-nique ou de sport, il peut aussi servir de contenant pour faire le tri chez soi, notamment pour ceux qui habitent en appartement. Il est distribué lors des animations du SMDO.



LES RELATIONS PRESSE

Toute l'année, le service communication est en relation avec la presse locale, nationale et spécialisée afin d'assurer une présence dans les médias.

L'envoi de communiqués de presse pour diffuser l'information sur le tri et les conditions d'accès aux déchetteries est systématique, et la presse se fait le relais de l'information envoyée par le service.

En 2018, ce sont plus de 100 articles qui sont parus et qui présentaient les différents services du SMDO :

- des modifications de consignes d'horaires, de conditions d'accès en déchetteries,
- des actions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets,
- le projet de nouveau centre de tri (pose de la première pierre, visite de chantier).

" Plus de 100 articles parus dans la presse en 2018 "

LES ACTIONS ÉVÉNEMENTIELLES



► Pose de la première pierre du centre de tri

En mars 2018, la pose de la première pierre du nouveau centre de tri était organisée de manière officielle afin de présenter les financeurs et les différents intervenants dans le projet.

Ils ont tous répondu présents à cet événement qui a reçu un très bon accueil de la part de la presse locale.

Tous les participants ont pu juger de l'ampleur de ce projet qui s'annonçait

« Le nouveau centre de tri de Villers-Saint-Paul sort de terre »

déjà comme le futur centre de tri le plus performant de France.

► Visite de chantier du centre de tri

En septembre 2018, une visite de chantier a été organisée afin de montrer l'avancée

des travaux du centre de tri aux élus et aux financeurs du projet.

L'ensemble des entreprises du groupement, qui ont participé aux travaux, était présent afin de découvrir les différentes facettes du projet.

Cette visite de chantier a fait l'objet d'une conférence de presse qui a permis d'obtenir plusieurs articles sur le centre de tri dans la presse locale.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU TRI ET À LA PRÉVENTION

► Les animations de proximité



Ce sont plus de 200 personnes par semaine qui sont sensibilisées.

Réparties sur l'année, près de 131 animations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire par le SMDO avec ses partenaires (soit 2,5 animations par semaine) et ont permis de toucher près de 12 000 participants (soit 230 personnes par semaine).

Différents lieux de vie sont visés : quartiers,

brocantes, festivals, grandes surfaces, déchetteries, maisons de retraites, entreprises...



► La distribution de compost en déchetteries



Menée depuis 2016, cette action consiste à donner du compost aux usagers des déchetteries lors de journées dédiées. L'objectif est de montrer, de manière concrète, ce qu'est la valorisation organique



La Ronde de l'Oise -
7 au 10 juin 2018

des déchets verts ainsi que l'intérêt d'apporter ses déchets en déchetterie. C'est un moyen de sensibiliser au compostage et à l'écojardinage.

Au printemps 2018, 9 journées ont été organisées sur 18 déchetteries (2 par jour), ce qui a permis de sensibiliser près de 3 623 usagers.

Cette action a mobilisé plus de 169 personnes au sein des services (exploitation « déchetteries » et « transport », « communication ») du Syndicat et parmi les associations locales (7 associations locales, 9 associations intermédiaires et une entreprise adaptée) et les adhérents.

sensibiliser le public à leur dangerosité et aux alternatives plus respectueuses pour l'environnement.

Cette action a été organisée dans les déchetteries de Crépy-en-Valois et de Betz, avec le SAGEBA (Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne), en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Valois et l'éco-organisme ECODSS.

► Participation aux écomanifestations

Le SMDO soutient les écomanifestations par un accompagnement méthodologique, le don de gobelets réutilisables consignés, la formation au tri et à la prévention des bénévoles, la mise en place du tri des déchets avec les communautés de communes.

38 écomanifestations ont été accompagnées par le SMDO, en 2018 :

- Trail de Pierrefonds, le 21 janvier 2018 ;
- Village éco-citoyen dans les quartiers du Creillois, toute l'année (10 événements) ;
- Animation au club de foot de Breuil-le-Vert, le 25 avril 2018 ;

- Animation au club de foot de Balagny-sur-Thérain, le 19 mai 2018 ;
- Les Florals de Crépy-en-Valois, les 19 et 20 mai 2018 ;
- Animation au club de foot de Breteuil, le 20 mai 2018 ;
- Journée Fair-Play à Pont-Sainte-Maxence, le 3 juin 2018 ;
- Ronde de l'Oise sur tout le département, du 7 au 10 juin 2018 ;
- Course Pédestre - Ganelon Endurance Training à Clairoux, le 9 juin 2018 ;
- Journée nationale des débutants à Crépy-en-Valois, le 9 juin 2018 ;
- Journée nationale des débutants à Bresles, le 9 juin 2018 ;
- Festival Divers et d'Été à Clermont, les 9 et 10 juin 2018 ;
- Festival Culturel Jeune Public "les Petites Bouilles" à Pierrefonds, le 16 juin 2018 ;
- « Village estival » sur tout le département (9 événements pour le SMDO) tout le mois de juillet 2018 ;
- Fête de quartier Saint-Lucien à Beauvais, le 7 juillet 2018 ;
- Festival Celebration Days à Cernoy, les 10, 11 et 12 août 2018 ;
- Fête de la Chasse et de la Nature à Compiègne, les 1^{er} et 2 septembre 2018 ;



SMDO
CENTRE REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA GESTION DES DECHETS

Rien ne se perd, tout se composte
www.smdoise.fr

► Opération spéciale de collecte des produits phytosanitaires en déchetteries

Samedi 24 mars 2018, le SMDO a organisé une opération événementielle de collecte de produits phytosanitaires (engrais, désherbants, insecticides...) afin de



" Village estival " - juillet 2018



Fête de la chasse et de la nature
1^{er} et 2 septembre 2018

Une journée d'échanges
24 mai 2018

- La Bailleulade à Bailleul-sur-Thérain, le 9 septembre 2018 ;
- L'Orrygeoise à Orry-la-Ville, le 16 septembre 2018 ;
- Jours de Fête à Feigneux, le 20 septembre 2018 ;
- Animation de quartier à Creil avec Oise Habitat, le 21 novembre 2018.

► Une journée d'échanges

« Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » le 24 mai 2018

Réunissant 38 participants de tous horizons : techniciens de collectivités, élus, associations, chambres consulaires... cette journée avait plusieurs objectifs :

- mettre en avant les bonnes pratiques afin de susciter l'envie de les dupliquer ;
- faire connaître les acteurs et créer des échanges entre les participants ;
- rencontrer les acteurs du territoire afin de faire remonter les attentes, leurs informations ;
- recenser les besoins des acteurs du territoire par un atelier participatif.

LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE DU CENTRE DE TRI DE GRANDE CAPACITÉ

Dès 2017, un cahier des charges, présentant les objectifs de ce parcours de visite et le contexte dans lequel les visites pourraient être organisées, a été conçu pour offrir aux habitants du Syndicat une vitrine sur le tri au sein même du nouveau centre de tri. Durant l'année 2018, une équipe projet, organisée avec les services communication de Paprec Group et du SMDO et le chef de projet du centre de tri, a conçu la galerie de visite et les outils qui lui sont dédiés. La conception a commencé en 2018 pour être finalisée pour l'ouverture du centre de tri début 2019.

PRÉPARATION DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À L'HORIZON 2019

En 2018, l'équipe a travaillé sur l'organisation en amont de l'extension des consignes de tri sur l'ouest du territoire : création de supports, d'outils pédagogiques, préparation des réunions publiques...



www.smdoise.fr



Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc tertiaire et scientifique - CS 30316
60203 COMPIÈGNE Cedex
Tél. 03 44 38 29 00 / Fax 03 44 38 29 01
www.smdoise.fr